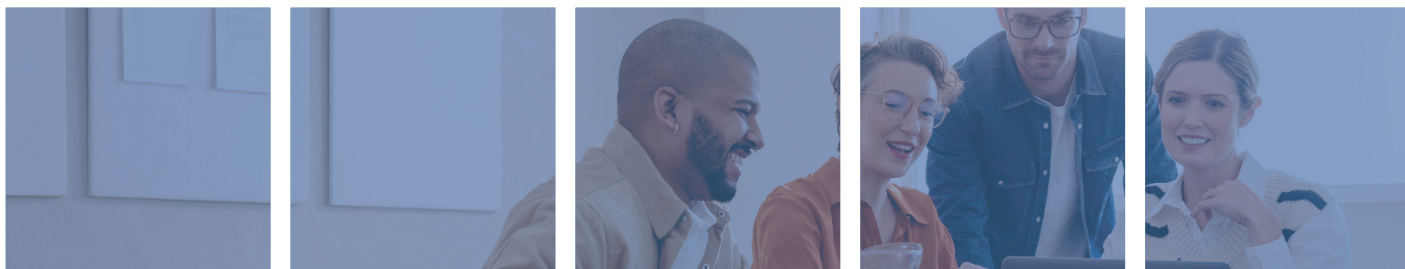




SOLUTIONS
ET MATÉRIELS
D'ENVIRONNEMENT
CLIMATIQUE



RAPPORT RSE 2024/2025

ENERGIE TRANSFERT THERMIQUE



www.ett-hvac.com

NOTRE DÉMARCHE RSE

▪ A l'écoute de nos parties prenantes.....	6
▪ Notre analyse de matérialité.....	7
▪ Gouvernance de notre démarche RSE.....	9
▪ Partenaire des démarches collectives de progrès	10
▪ Nos reconnaissances.....	12

UNE CONDUITE DES AFFAIRES RESPONSABLE

▪ Créer la confiance	14
▪ Des normes élevées pour la qualité et la sécurité de nos produits.....	15
▪ Tolérance zéro en matière de corruption.....	18
▪ Conformité aux règles de la concurrence	18
▪ Respect des personnes et des droits humains	19
▪ Achats responsables : des partenariats durables avec nos fournisseurs	20
▪ Cybersécurité, protection et confidentialité des données	23
▪ Relations éthiques avec les parties prenantes en aval	25
▪ Une entreprise à impact positif	26

DECARBONATION : NOS ENGAGEMENTS

▪ Notre bilan carbone SCOPE 3.....	29
▪ Notre plan de décarbonation	32
▪ Permettre aux clients de se décarboner grâce à la performance énergétique	32

UNE UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES

▪ Notre politique environnementale	38
▪ L'éco-conception de nos produits.....	39
▪ Impacts environnementaux : sur le chemin de l'exemplarité	43
▪ Décarbonation de notre supply chain	47
▪ Durée de vie des produits.....	49
▪ D'une logique de produits à une logique de services.....	50
▪ Economie circulaire et fin de vie des produits	51

HUMAIN

- Vers un environnement de travail responsable52
- Santé et sécurité des collaborateurs.....55
- Attractivité et développement des talents58
- Rémunération et avantages sociaux.....63
- Dialogue social64

NOTRE ENGAGEMENT SOCIÉTAL

- Fier de notre ancrage territorial65
- Nos actions de mécénat & sponsoring.....66

NOTRE MÉTHODOLOGIE

- Éléments de méthodologie concernant la publication des indicateurs.....68
- Définition des indicateurs et modalités de collecte de données.....68

NOS INDICATEURS

- Indicateurs environnementaux72
- Indicateurs sociaux.....73
- Indicateurs éthiques des affaires76
- Indicateurs sociétaux76

Humain, Innovation et Eco-responsabilité :

Notre différence pour le climat



La mise en œuvre de notre stratégie de Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE) s'inscrit historiquement dans une démarche d'exemplarité face aux enjeux environnementaux et sociétaux. Notre engagement est porté avec la volonté et la conviction, largement partagées par les salariés, **d'apporter des solutions de confort thermique pragmatiques et efficaces pour limiter l'impact du réchauffement climatique.**

Notre objectif est d'**accompagner nos clients à réduire leurs consommations énergétiques** et leurs émissions de GES par l'utilisation de nos produits et services à haute performance énergétique.

NOTRE VISION

- Développer des services toujours plus innovants pour répondre aux attentes clients
- Décarboner les solutions de génie climatique que nous proposons aux clients
- Améliorer la satisfaction de nos équipes
- Renforcer la digitalisation de nos services
- Améliorer la performance environnementale et la décarbonation de nos process
- Poursuivre notre développement international

NOS ENGAGEMENTS

Nous avons pris l'engagement de **réduire nos émissions de GES de 48% d'ici 2030.**

- **Amélioration de la performance énergétique de nos solutions** en associant plusieurs briques de nos savoir-faire technologiques : éco-conception (R&D), rafraîchissement adiabatique, fluides frigorigènes à faible PRG, C2PE...
- **Amélioration des conditions de travail** en priorisant la prévention des risques et la Qualité de Vie au Travail.

Nous prôtons un modèle de **croissance responsable** en prenant en compte les attentes de nos parties prenantes. Notre **engagement sociétal** se concrétise par notre ancrage territorial

Antoine MILLOT
Directeur Général

Une entreprise à impact positive

Fondée en 1979, **Energie Transfert Thermique** est reconnue comme un acteur majeur dans la conception de systèmes de traitement d'air à récupération d'énergie sur-mesure et dans la fabrication de pompes à chaleur à haute performance énergétique.

Notre entreprise se situe en Bretagne, dans le Finistère, à 4 km de la côte où s'est échoué en 1978 le pétrolier AMOCO CADIZ provoquant une terrible marée noire. A l'aune de cette catastrophe écologique, la société ETT a été créée et s'est développée avec la volonté et la conviction, largement partagées par les salariés, de contribuer de façon active à l'amélioration de notre planète. ETT préfigurait le concept d'entreprise à impact, impact positif pour le confort thermique de nos clients mais aussi amélioration de la performance énergétique et environnementale !

Avec son service Innovation & Qualité, ETT a basé sa croissance sur la connaissance de ses marchés, l'innovation et le respect de l'environnement. Ses solutions personnalisées et adaptées s'inscrivent pleinement dans un contexte économique exigeant qui privilégie le coût global intégrant l'ensemble de ses composantes : achat, coût de mise en service, coût de mise en œuvre, consommations énergétiques.

QUELQUES CHIFFRES

Chiffre d'affaires 2025 : **83 M€** dont Export 15%

Production annuelle : **1600 unités**

Effectif : **410 personnes**



Notre démarche RSE



À L'ECOUTE DE NOS PARTIES PRENANTES

ETT s'engage auprès de chacune de ses parties prenantes dans un dialogue ouvert et continu. L'équipe RSE prend en compte les remontées de nos parties intéressées sur la stratégie et les engagements que nous portons. Ces échanges avec nos parties prenantes nous enrichissent et permettent de compléter l'analyse de nos enjeux et impacts.

	Comment ETT crée de la valeur
COLLABORATEURS & PARTENAIRES SOCIAUX 	ETT s'engage auprès de tous ses collaborateurs en soutenant le développement professionnel et en garantissant la santé et la sécurité de tous au travail.
BUREAUX D'ETUDES 	ETT mise sur une démarche partenariale forte et durable avec les bureaux d'études techniques, afin d'accompagner nos clients finaux vers des solutions plus durables et économiques en coût global.
CLIENTS 	Pour assurer un avenir plus durable, ETT veille à ce que nos clients bénéficient de solutions efficaces, sûres et décarbonées grâce à des produits à haute performance environnementale.
FOURNISSEURS 	ETT a mis en place une stratégie d'achats responsables auprès des fournisseurs représentant plus de 65% du C.A. réalisé avec des prestataires.

Notre démarche RSE

	Comment ETT crée de la valeur
AUTORITES & RIVERAINS 	ETT anime un suivi constant des obligations de conformité réglementaire et des exigences de nos parties prenantes. Notre situation géographique à la pointe bretonne nous offre des relations apaisées avec les riverains. Notre rayonnement économique territorial contribue à des relations partenariales avec les élus locaux.
COMMUNAUTÉS ET SOCIÉTÉ CIVILE 	ETT est engagé auprès d'organisations professionnelles (UNICLIMA, AFCE, ...) et travaille avec des acteurs clés à tous les niveaux. ETT a pour priorité de maintenir un dialogue constructif avec les décideurs et les organismes de normalisation afin que nos points de vue soient représentés sur les questions touchant notre industrie. ETT agit pour la promotion des initiatives locales. ETT souhaite avoir un impact positif et durable sur son écosystème à travers l'éducation à la gestion de l'énergie et à des investissements à impact social élevés.

NOTRE ANALYSE DE MATERIALITE

► A l'écoute des attentes de nos parties intéressées

Afin de structurer notre démarche de Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE), une cartographie de nos parties intéressées permet de décrire nos parties prenantes et préciser leurs attentes. Cette cartographie alimente de façon plus précise la définition de nos enjeux en partenariat avec nos parties prenantes significatives. Un dialogue est mis en œuvre de façon structurée avec nos parties intéressées afin de pouvoir identifier leurs attentes.



Notre démarche RSE

► Méthodologie

Notre méthodologie de reporting garantit :

- la transparence et la clarté des données partagées : les données partagées, tant en interne qu'en externe, sont communiquées clairement
- la comparabilité des données dans le temps : les données doivent rester pertinentes
- l'exactitude des données collectées : en précisant les méthodes de collecte ou de calculs salariés

Notre méthodologie respecte les principes des standards internationaux :

- la norme ISO 26000, lignes directrices pour la RSE
- la Global Reporting Initiative
- le Global Compact (Pacte Mondial des Nations Unies)

► Notre analyse de matérialité

Importance pour nos parties prenantes	Attente très forte				Eco-conception	Sécurité utilisateurs	Satisfaction clients
	Attente forte			Qualité du dialogue social	Bien-être au travail	Lutte contre le changement climatique	Transition énergétique
	Attente moyenne à forte			Dialogue avec les parties prenantes	Santé et sécurité des collaborateurs	Cybersécurité & IA	Innovation
	Attente modérée à moyenne	Respect de la biodiversité	Gestion des déchets		Développement des compétences	Utilisation durable des ressources	
	Attente faible			Ethique des affaires			
	Attente très faible						
		Impact très faible	Faible impact	Impact modéré	Impact important	Impact très important	Impact prioritaire / capital
Importance et impact pour l'activité d'ETT							

La matrice représentée ci-dessus met en évidence les éléments suivants :

- les 16 enjeux de développement durable sont considérés comme importants : aucune thématique n'a été considérée comme très faible
- dont 13 enjeux sont évalués comme majeurs et rassemblent un large consensus

Les enjeux comme, la santé et la sécurité au travail, la qualité de service aux clients ou la prise en compte du changement climatique sont considérés comme très importants.

Notre démarche RSE

GOVERNANCE DE NOTRE DEMARCHE RSE

► CODIR

Les valeurs de l'entreprise et les orientations stratégiques en termes de RSE sont discutées et validées mensuellement en CODIR.

► Équipe RSE

Rattachée directement au Directeur Général, l'équipe RSE a pour mission :

- l'animation de la stratégie développement durable d'ETT
- le déploiement des plans d'action
- la communication avec les parties prenantes internes et externes concernant le développement durable
- le suivi des obligations de conformité réglementaire.

► Direction Innovation & QSE : un appui technique solide et structurant

L'équipe QSE contribue à structurer et animer la démarche environnementale au niveau industriel. **La R&D pilote le développement des Analyses de Cycle de Vie (ACV)** via les Profils Environnementaux Produits (PEP EcoPasseport).

► Dashboards

Les enjeux RSE sont partagés de façon hebdomadaire auprès de l'ensemble des responsables d'ETT.

► Comité RSE

Notre démarche RSE implique une équipe de référents RSE dans l'entreprise, afin d'encourager les bonnes volontés et soutenir les salariés motivés sur ces enjeux. Représentatifs des différents services, le comité des ambassadeurs RSE se **réunit régulièrement** et met en oeuvre des actions terrain.

► ETT Management

ETT a mis en place un dispositif d'actionnariat salarié, permettant d'impliquer les équipes directement dans la gestion de l'entreprise. En créant ETT MANAGEMENT en 2019, la possibilité est offerte aux salariés de ETT de participer à l'actionnariat de l'entreprise. L'objectif est de favoriser l'implication, la motivation et de renforcer l'attractivité de l'entreprise.

Notre démarche RSE

PARTENAIRE DES DEMARCHES COLLECTIVES DE PROGRES



ADEME

L'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) est un établissement public à caractère industriel et commercial français qui anime et coordonne des opérations de protection de l'environnement et de maîtrise de l'énergie.

Nos actions : ETT s'est engagé en partenariat avec l'ADEME à contribuer au 4e programme d'investissements d'avenir (PIA4). Le PIA4 vise à poursuivre la transition écologique engagée. Les investissements d'avenir sont plus que jamais nécessaires pour accélérer la relance et transformer la France.



AFCE - ALLIANCE FROID CLIMATISATION ENVIRONNEMENT

L'AFCE regroupe les acteurs du froid, de la climatisation et de la pompe à chaleur pour accompagner la filière dans la mise en œuvre des réglementations environnementales et leur application en France et en Europe, en lien avec la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques.

Nos actions : Dans une démarche alignée avec nos valeurs d'innovation, d'éco-conception et de responsabilité, ETT a rejoint l'AFCE en 2024. Cette adhésion marque notre volonté d'être un acteur de référence dans la transition énergétique, en collaborant avec les instances professionnelles pour promouvoir des solutions durables et respectueuses de l'environnement.

ASSOCIATION FRANÇAISE DE NORMALISATION

Placée sous la tutelle du ministère chargé de l'industrie, l'AFNOR Normalisation assure une mission d'intérêt général en pilotant et animant la normalisation en France. Cet organisme joue un rôle central en garantissant l'élaboration de normes répondant aux exigences de sécurité, de performance et de durabilité, tout en accompagnant les transitions environnementales et énergétiques.

UNION DE NORMALISATION DE LA MÉCANIQUE (UNM)

L'UNM, en collaboration avec l'AFNOR Normalisation, coordonne l'élaboration des normes dans le domaine de la mécanique, incluant les équipements liés au froid et à la climatisation. En participant activement à ses travaux, ETT contribue à l'évolution des pratiques normatives pour répondre aux enjeux de sécurité, de fiabilité et de durabilité dans notre filière.

Nos Actions : Grâce à notre implication dans les comités techniques de l'UNM, notamment UNM 16 (Froid et conditionnement d'air) et UNM 17 (Compresseurs et pompes à chaleur), ETT participe activement à l'élaboration et à l'amélioration des normes régissant notre secteur. Ces travaux incluent :

- **UNM 16 :** Contributions à la norme EN 378, garantissant la sécurité des systèmes frigorifiques, la réduction des impacts environnementaux des fluides frigorigènes et leur gestion dans une perspective d'économie circulaire.
- **UNM 17 :** Collaboration sur les normes relatives à la conception et aux performances des pompes à chaleur, en intégrant des solutions innovantes et adaptées aux exigences énergétiques et climatiques de demain. •

Notre démarche RSE

BRETAGNE SUPPLY CHAIN

Bretagne Supply Chain conçoit, pilote et anime des projets transversaux, structurants et collaboratifs (multi-partenaires et multi-entreprises) pour améliorer la performance logistique du territoire breton.

Nos actions : Face aux enjeux liés à l'éloignement géographique des sites clients, ETT adhère au projet et soutient l'idée d'une supply chain créatrice de valeur.

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE 29

La CCI Finistère représente et défend les intérêts de 44 000 entreprises finistériennes du commerce, de l'industrie et des services auprès des pouvoirs publics. La CCI Finistère se hisse à la 5ème place des chambres de commerce et d'industrie territoriales de France en activité générée.

Nos actions : ETT participe à la vie de la CCI par le biais d'un représentant élu délégué consulaire.



COMMUNAUTÉ DU COQ VERT

Depuis cette année, ETT est également membre de la Communauté du Coq Vert : Lancée par Bpifrance, en partenariat avec l'ADEME et le ministère de la Transition écologique, cette Communauté a vocation à favoriser le partage d'expertise entre entrepreneurs engagés.

G4DEC

Service d'économie circulaire partagé à destination des entreprises et des collectivités, le G4DEC accompagne, conseille et anime la thématique de l'économie circulaire en Finistère au travers d'un programme d'actions individuelles et collectives.

Nos actions : En 2025, ETT a collaboré avec le G4DEC pour une étude des synergies potentielles dans le cadre d'une démarche d'écologie industrielle territoriale.

WE SUPPORT



PACTE MONDIAL DES NATIONS-UNIES

Le Pacte mondial est une initiative volontaire fondée sur l'engagement des chefs d'entreprise à mettre en œuvre des principes universels de développement durable et à prendre des mesures pour soutenir les objectifs des Nations unies.

Nos actions : En 2024, ETT a signé et rejoint le Pacte Mondial des Nations Unies ; et fait la promotion des principes du Pacte Mondial au sein de sa supply chain.

PEP

L'association P.E.P. à but non lucratif a pour mission de développer le Programme d'éco-déclaration PEP ecopassport® portant sur les équipements électriques, électroniques et de génie climatique.

Nos actions : ETT a recruté en 2024 un spécialiste des démarches d'éco-conception pour contribuer à la définition de nos fiches PEP, nous avons pu ainsi finaliser nos premières ACV sur notre gamme standard. afin de pouvoir les mettre à disposition des bureaux d'études thermiques.

PERIFEM

Interlocuteur reconnu des pouvoirs publics, Perifem œuvre pour embarquer l'ensemble des acteurs de la distribution afin de créer un écosystème commercial plus responsable.

Nos actions : ETT participe à la Commission « Sobriété, Efficacité énergétique et Gestion de l'énergie ».

Notre démarche RSE

PISCINES SPORTS LOISIRS (PSL)

PSL International réunit des compétences, organise des forums pour provoquer la rencontre de tous ceux qui s'intéressent à cet élément essentiel : L'eau dans son environnement.

Nos actions : ETT participe chaque année au Forum PSL, ainsi qu'aux travaux menés par l'association.



UNICLIMA

Uniclima est le syndicat des industries thermiques, aérauliques et frigorifiques. Uniclima participe à la représentation de la profession auprès des instances françaises, européennes et internationales ; et accompagne les entreprises dans les travaux réglementaires et normatifs.

Nos actions : ETT est membre du Conseil d'Administration d'UNICLIMA, participe ainsi aux travaux d'UNICLIMA et aux démarches de développement de la qualité des produits.

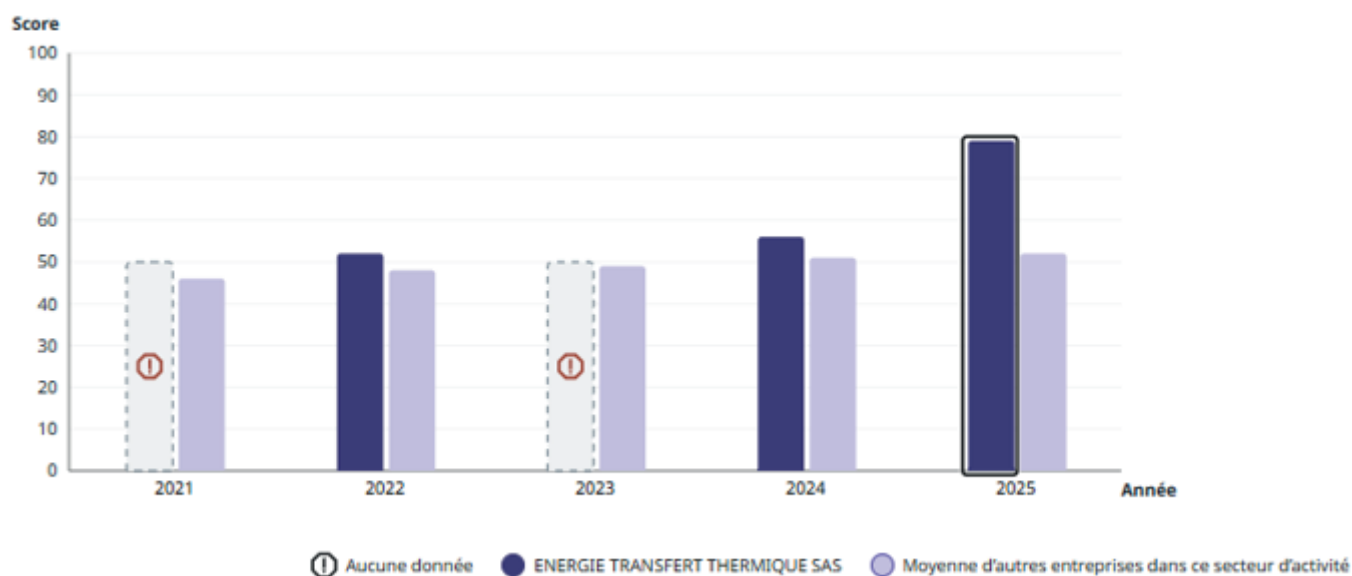
NOS RECONNAISSANCES

	QUALITÉ ISO 9001 & ENVIRONNEMENT ISO 14001 Notre système de Management de la Qualité et de l'Environnement est certifié historiquement depuis 2010.
	EUROVENT CERTITA Basée sur des données certifiées, l'étiquette énergétique développée par Eurovent Certita Certification est une solution claire et fiable pour identifier rapidement l'efficacité énergétique d'un produit. Notre gamme ULTI+ R32 GREEN LINE démontre un très haut niveau de performance énergétique (A+ à B).
	CERTIFICATION D'ATTESTATION DE CAPACITÉ À MANIPULER DES FLUIDES FRIGORIGÈNES ETT dispose d'une attestation de capacité de manipulation des fluides pour procéder aux opérations sur des équipements de réfrigération ou de climatisation, installation, dépannage, entretien, contrôle de l'étanchéité, et évolutions techniques des produits.
	HAPPY INDEX AT WORK L'Engagement Score® ChooseMyCompany permet de refléter la performance sociale d'une entreprise perçue par ses salariés. Ce score est basé sur 4 critères de performance qui donne une note finale sur 100 points.
 La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : Actions de formation	CERTIFICATION QUALIOPi DE NOTRE CENTRE DE FORMATION La certification Qualiopi vise à attester de la qualité du processus mis en œuvre par les prestataires d'actions concourant au développement des compétences.

Notre démarche RSE

► Notation extra-financière d'ETT

	2022	2024	2025
Score ECOVADIS	52	56	79
Moyenne du secteur	48/100	50/100	51/100
Progrès vs 2022	/	+ 4pts	+ 23 pts
Faits marquants	/	Evolution du référentiel	Nouvelle équipe RSE
Nombre d'entreprises évaluées	90 000	120 000	160 000



Répartition des scores des entreprises évaluées sous ECOVADIS:



UNE CONDUITE DES AFFAIRES RESPONSABLES



CREER LA CONFIANCE

La confiance est le socle dur de nos interactions avec nos parties prenantes. ETT contribue à créer la confiance de manière constructive, inclusive et positive. ETT est engagé à agir de manière éthique, durable et responsable. Chez ETT, nous pensons que la confiance se gagne et que nous devons pour cela passer de la parole aux actes, en nous appuyant sur des mécanismes structurants.

ETT gagne la confiance de ses parties prenantes grâce à ses produits de qualité et ses engagements en matière de développement durable. Dans ce rapport, nous partageons nos progrès sur les transformations réalisées.

► Notre Charte éthique

Notre Charte d'éthique définit les attentes en matière de travail chez ETT et donne aux équipes les moyens de faire face à tout comportement non éthique. Dans le cadre de notre stratégie, nous nous engageons à agir dans le respect de nos principes de confiance nous imposant, ainsi qu'à tous ceux qui nous entourent, des normes sociales, de gouvernance et d'éthique élevées.

Les principes définis dans notre Charte incitent ETT à conduire les affaires et à accomplir le travail de façon à maintenir et à **renforcer la confiance des clients et parties prenantes**. Chaque Collaborateur se doit d'appliquer et de veiller à faire appliquer les principes mis en place dans le cadre de notre démarche de loyauté des affaires.

La charte éthique est jointe au règlement intérieur et présentée à chaque nouvel embauché.



UNE CONDUITE DES AFFAIRES RESPONSABLES

DES NORMES ELEVEES POUR LA QUALITE ET LA SECURITE DE NOS PRODUITS

► Des solutions en conformité avec les directives européennes Energy Related Product (ErP) 2009/125/CE Eco-Conception et EcoDesign 2016/2281



La réglementation sur l'écoconception des produits repose sur la directive cadre de 2009/125/CE, mise en œuvre par des règlements qui fixent le niveau des performances énergétiques et environnementales que les fabricants de produits ou équipements doivent respecter pour pouvoir les mettre sur le marché européen.

La réglementation précise les exigences attendues sur les appareils de chauffage et de climatisation : chaudières (tous combustibles), chauffe-eau, chauffage mixte, pompes à chaleur et cogénération, appareils indépendants ; climatiseurs et ventilateurs.

La réglementation relative à l'écoconception des produits liés à l'énergie (directive ErP) permet d'interdire la mise sur le marché de produits qui n'atteignent pas des niveaux de performance fixés par des règlements européens : elle assure une offre de produits performants sur le plan énergétique et environnemental.

En avance sur la réglementation, les équipements ETT démontrent très largement atteindre les niveaux de performance énergétique requis.



Enceinte climatique ETT et notre équipe : Toute nouvelle gamme de machine fait l'objet d'un suivi R&D avec des essais de qualification poussés dans notre enceinte climatique.

► Règlementation F-GAS : vers des fluides frigorigènes à faible Pouvoir de Réchauffement Global (PRG)

Contexte : Les fluides frigorigènes représentent 2,5% des émissions totales de Gaz à Effet de Serre (GES) de la planète. Le Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat (GIEC) a mis en évidence la nécessité de réduire de 90% les émissions de Gaz à Effet de Serre d'ici 2050 par rapport à 2015. L'Union Européenne s'engage à respecter les obligations relatives à la réduction de la production des HydroFluoroCarbures (HFC) au titre de l'Amendement de Kigali. La réglementation dite F-GAS a donc été mise à jour en 2024, via le règlement européen 2024/573, entrée en vigueur le 11 mars 2024.

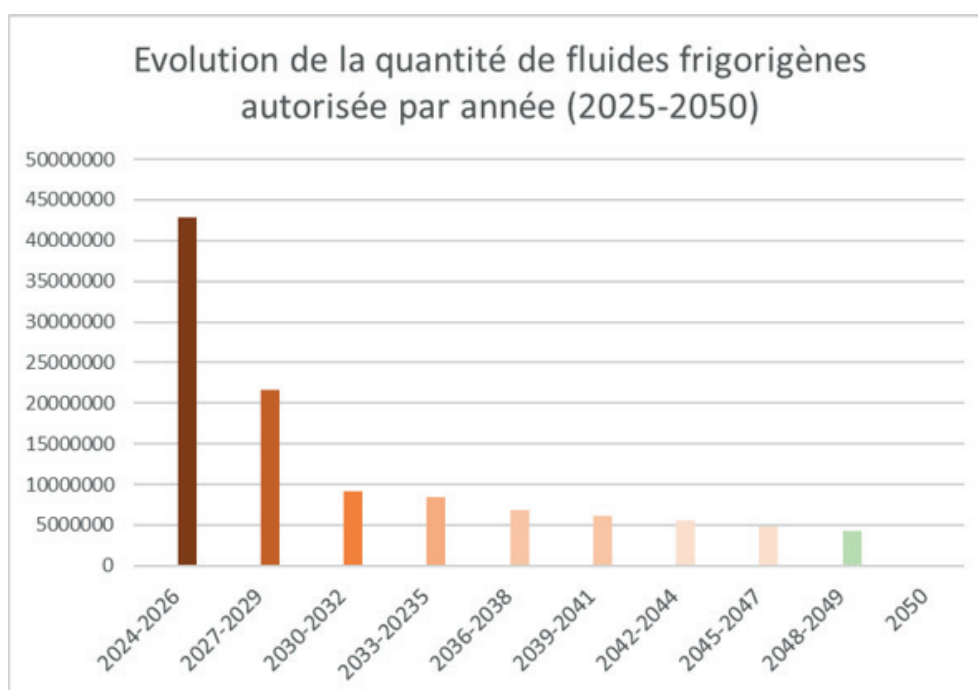
UNE CONDUITE DES AFFAIRES RESPONSABLES

L'**objectif de la réglementation F-GAS** est de diviser par 5 les émissions de Gaz à Effet de Serre liées à l'utilisation des fluides frigorigènes. Le premier règlement F-GAS a permis de réduire de 47% les émissions de Gaz à Effet de Serre entre 2015 et 2019.

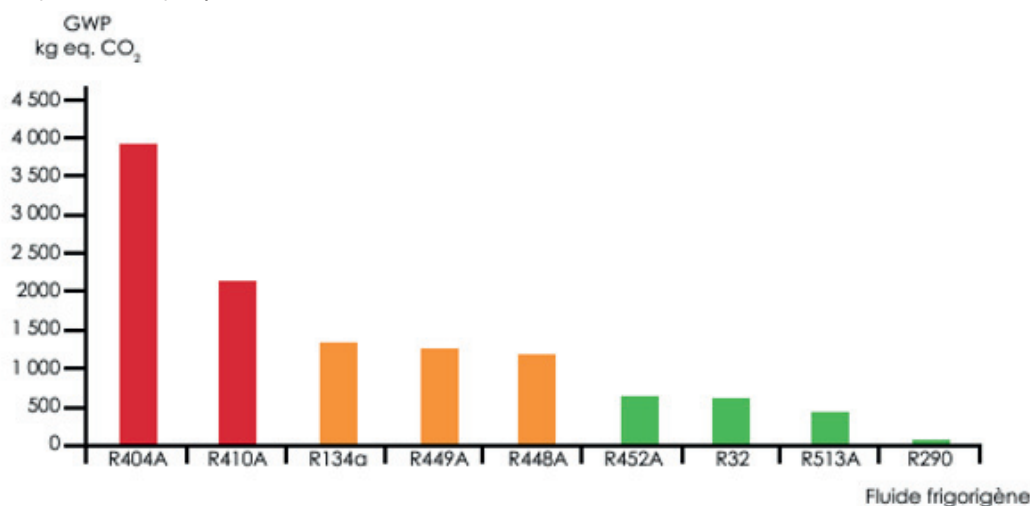
La nouvelle réglementation met désormais la priorité sur l'utilisation de solutions à faible potentiel de réchauffement planétaire, notamment les solutions de substitution à faibles émissions (par exemple : l'air, le CO₂, le propane, l'ammoniac, ou l'eau).

L'Union Européenne veut également interdire en complètement les HFC contenant des PFAS (per- et polyfluoroalkylées) pour donner suite à la mise à jour de la réglementation européenne REACH relative aux produits chimiques.

Le règlement met en place une réduction programmée des quotas pour obtenir une neutralité carbone en 2050 : cette réduction des quotas amènera mécaniquement à une augmentation des prix via le mécanisme du marché d'adaptation entre l'offre et la demande.

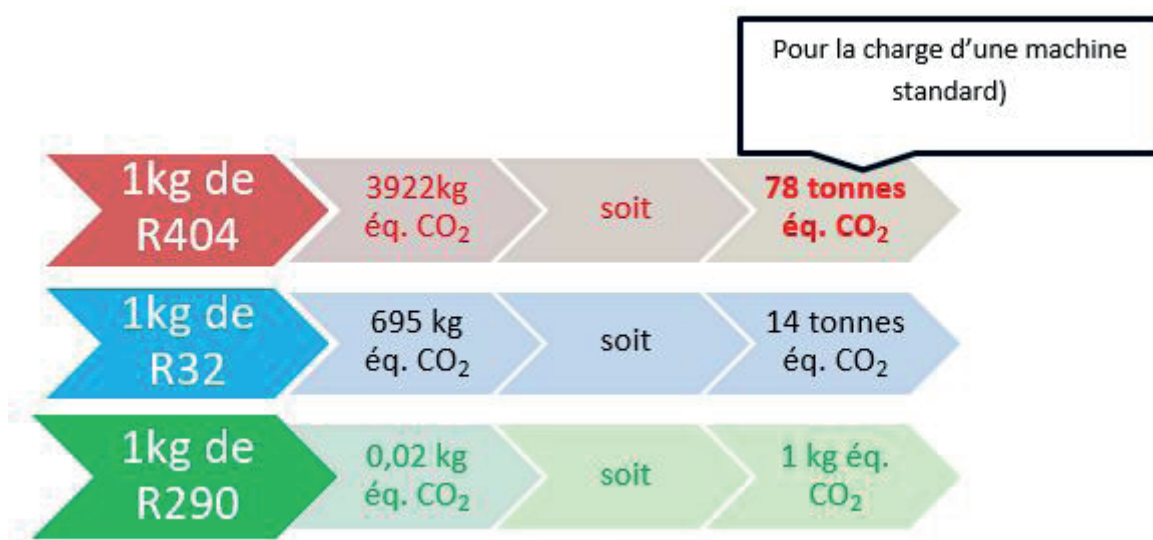


Ambition ETT : ETT est engagé dans une démarche pionnière de commercialisation de solutions techniques intégrant du propane (R290), fluide naturel au pouvoir de réchauffement climatique très faible. Le Pouvoir de Réchauffement Global du R290 est de 0,02 kg éq. CO₂ (contre 3922 kg éq. CO₂ pour le R404A par exemple).



UNE CONDUITE DES AFFAIRES RESPONSABLES

A titre de comparaison, le R 404A, avec un pouvoir de réchauffement climatique de 3922, c'est-à-dire que 1 kg de R404A libéré dans l'atmosphère correspond à 3922 kg de CO₂ rejeté, soit environ 4 tonnes de CO₂ rejeté ; contre 3 kg de CO₂ pour le R 290. **A raison, d'environ 20 kg de fluide pour un équipement standard, cela représente 78 tonnes équivalent CO₂ rejetées pour le R404 contre moins de 1 kg éq CO₂ pour le R290** (conformément aux valeurs du règlement européen 2024-573 F-GAS III et du rapport GIEC AR6).



► Des normes de qualité exigeantes

Nos machines répondent à des exigences normatives et réglementaires exigeantes ; et parfois diverses selon les caractéristiques de l'exploitation future. ETT dispose d'équipes expertes, aussi bien en Recherche & Développement, qu'en Bureaux d'Etudes, pour étudier avec nos clients les meilleures réponses techniques à apporter pour répondre à leurs besoins.

Exigences de la norme EN 14511 : La norme EN 14511 est une norme européenne qui définit les conditions et les méthodes d'essais des climatiseurs, des groupes refroidisseurs de liquide, des refroidisseurs industriels et des pompes à chaleur avec compresseur entraîné par moteur électrique utilisés en mode chauffage et/ou en mode réfrigération.

Exigences de la norme EN 14825 : La norme EN 14825 est une norme européenne qui définit les méthodes d'essai et de calcul pour évaluer les performances saisonnières des pompes à chaleur, des climatiseurs, des groupes refroidisseurs de liquide, des refroidisseurs industriels avec compresseur entraîné par moteur électrique utilisés en mode chauffage et/ou en mode climatisation / réfrigération.

Essais selon la norme EN 1886 : La norme EN 1886 spécifie les classifications, les exigences et méthodes d'essais des caissons de traitement d'air utilisés pour la ventilation et la climatisation des bâtiments. La norme décrit les règles de l'art en termes de résistance mécanique, performance thermique, isolement acoustique de l'enveloppe (exigences, classification et essai), d'étanchéité à l'air, de protection contre l'incendie et de sécurité mécanique.

Normes ATEX – Directive européenne 2014/34/UE : La réglementation française concernant les atmosphères explosives, communément appelée « Réglementation ATEX », fait suite à la directive européenne concernant les appareils et les systèmes de protection destinés à être utilisés en atmosphère explosive (Directive 2014/34/UE du 26 février 2014). ETT est en mesure de fournir des équipements conformes aux environnements ATEX (Atmosphère Explosive).

UNE CONDUITE DES AFFAIRES RESPONSABLES



Marquage CE : le respect des exigences réglementaires européennes

Nos machines sont délivrées avec un certificat de conformité aux normes UE et répond aux normes suivantes :

- Directive machine 2006/42/CE - Protection du technicien
- Directive basse tension 2014/35/UE - Électricité
- Directive CEM 2014/30/UE - Compatibilité électromagnétique
- Norme NF EN 60204 -1- Appareils électriques
- Norme EN 378-2 : 2017 - Exigence de sécurité et d'environnement
- Directive PED 2014/68/UE (selon les articles 2.10, 2.11, 3.4, 5a et 5d de l'annexe 1) - Équipements sous pression
- Règlement (UE) 2016/426 – Appareils à gaz
- Règlement EcoDesign ErP UE 2281/2016

TOLERANCE ZERO EN MATIERE DE CORRUPTION

ETT s'attache à lutter contre les faits de corruption, de trafic d'influence, de concussion, de prise illégale d'intérêt, de détournement de fonds publics, de favoritisme ou de tout autre manquement à la probité dans les pays dans lesquels ETT exerce ses activités. ETT applique les lois nationales et internationales relatives à la lutte contre la corruption dans tous les pays où ETT intervient.

CONFORMITE AUX REGLES DE LA CONCURRENCE

ETT s'engage à respecter les lois et réglementations dans chaque pays où nous exerçons notre activité. Le respect de la Loi constitue une valeur incontournable. Il est de notre responsabilité de faire en sorte que tous nos collaborateurs puissent connaître et respecter pleinement les lois et réglementations applicables, ainsi que les diverses politiques et directives établies par ETT dans ses divers domaines d'activité. La direction d'ETT s'assure que nos salariés connaissent les dispositions en vigueur et disposent des ressources suffisantes et adéquates pour les respecter. Pour accompagner cet engagement, ETT a mis en place un cadre éthique clair, incluant un code de conduite, des outils de formation adaptés.

ETT refuse toutes les pratiques concurrentielles et commerciales déloyales, notamment toute entente avec les concurrents ou toute pratique concertée concernant notamment les conditions financières, la répartition des prestations, des marchés ou des clients. Sont proscrits non seulement tout accord formalisé mais aussi toute pratique concertée et tout entretien informel ayant pour effet ou visant une restriction de la libre concurrence ou concurrence loyale.



UNE CONDUITE DES AFFAIRES RESPONSABLES

RESPECT DES PERSONNES ET DES DROITS HUMAINS

► Le respect des personnes

La gestion des ressources humaines, l'animation des collaborateurs, ainsi que les relations entre les collaborateurs sont fondées sur les principes de confiance et de respect mutuels, avec le souci de traiter chacun avec dignité. ETT applique une politique de ressources humaines équitables et conforme aux lois. ETT s'interdit notamment toute forme de discrimination.

ETT garantit des conditions de travail adéquates à nos collaborateurs, en particulier en matière de santé et de sécurité



► Lutte contre les discriminations et le harcèlement

ETT garantit à ses collaborateurs et à ses parties prenantes un environnement de travail qui exclut toute discrimination fondée notamment sur le sexe, l'orientation sexuelle, l'origine ethnique ou la religion, la qualité de représentant du personnel, l'exercice d'un mandat syndical, les opinions politiques, le handicap, l'âge et tous autres comportements physiques, verbaux ou visuels offensants.

ETT traite tous ses collaborateurs avec respect et équité. ETT fait la promotion de l'égalité des chances dans tous les aspects de l'emploi. ETT assure le respect des droits et opinions de chacun, ainsi que le respect des particularités culturelles ou spécifiques. La direction d'ETT s'engage en particulier à faire respecter l'égalité entre les sexes au travail. ETT n'a recours à aucune forme de travail forcé. En conformité avec les conventions internationales et avec le droit du travail français, ETT interdit le travail des enfants.

► Accompagnement des personnes en situation de handicap

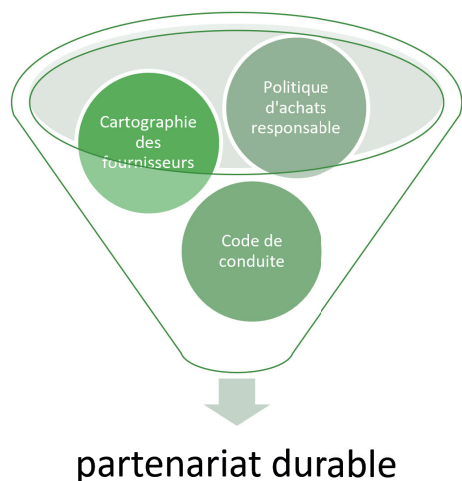
ETT mène une politique active en matière de handicap en encourageant notamment l'emploi et l'intégration des salariés en situation de handicap, et en accompagnant les personnes en cas de survenance d'un handicap au cours de la vie professionnelle.

UNE CONDUITE DES AFFAIRES RESPONSABLES

ACHATS RESPONSABLES : DES PARTENARIATS DURABLES AVEC NOS FOURNISSEURS

Le maintien d'une relation durable avec les fournisseurs est essentiel pour garantir un approvisionnement éthique, minimiser l'impact environnemental et favoriser la résilience à long terme de l'entreprise.

En 2024, ETT structure sa démarche d'achats responsables



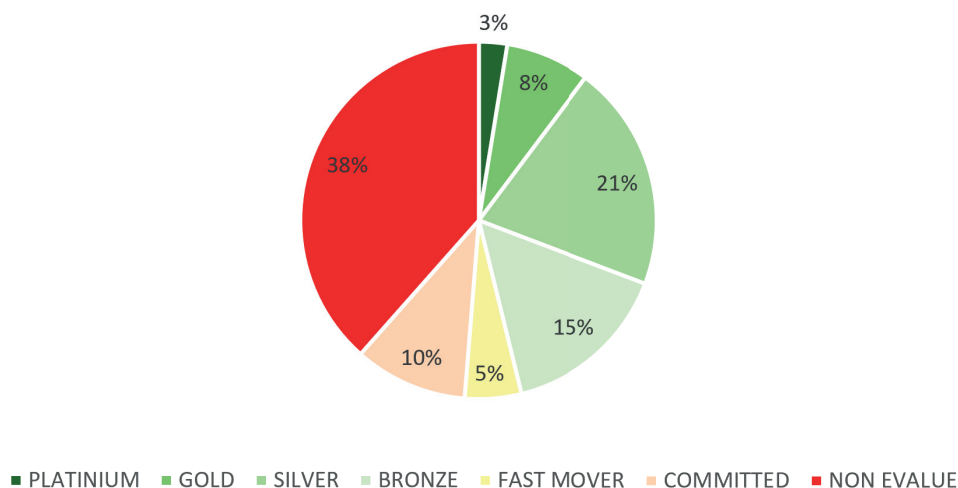
1. En définissant, tout d'abord, une cartographie des enjeux RSE de nos différents types de fournisseurs
2. En élaborant une politique d'achats responsables, en cohérence avec nos enjeux
3. En fixant les lignes directrices attendues à nos partenaires à travers la communication d'un code de conduite
4. En définissant les modalités de suivi du respect de ces engagements

Notre base de fournisseurs diversifiée représente une combinaison d'entreprises matures opérant à l'échelle mondiale et de petites et moyennes entreprises desservant des marchés de niche ou locaux, dans des catégories allant des assemblages simples à des activités de fabrication d'ensemble. Forte de son engagement à faire rayonner les principes du développement durable et à proposer des solutions efficaces, ETT encourage ses partenaires de la chaîne d'approvisionnement à progresser et à adopter des pratiques sociales et environnementales plus durables.

► La cartographie des enjeux de durabilité de nos fournisseurs

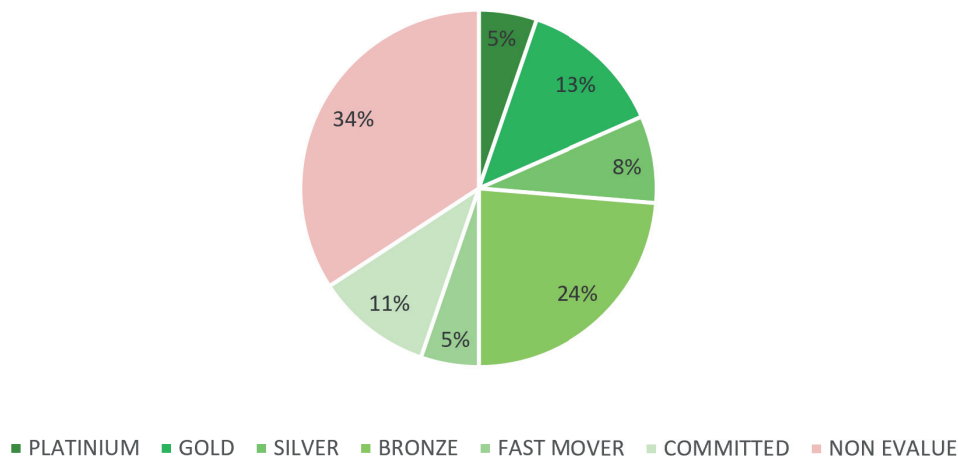
En 2024, ETT entame un processus de cartographie de ses fournisseurs clés. Le travail de cartographie doit permettre de mettre en avant les différents enjeux de durabilité suivant les différentes typologies de produits : enjeu carbone lié à la localisation géographique du fournisseur, enjeu de recyclabilité de la matière première, intégration du risque chimique, place et rôle des emballages, éco-certifications, évaluations RSE,... enjeux qui seront mis en perspective au regard du respect des engagements Qualité de nos partenaires.

Répartition des notes ECOVADIS de nos fournisseurs clés



UNE CONDUITE DES AFFAIRES RESPONSABLES

Répartition des notes ECOVADIS de nos fournisseurs clés



► Nos indicateurs

GRI		Unités	2022-2023	2023-2024	2024-2025	OBJECTIF 2030
/	% de fournisseurs clés évalués RSE	%	Pas de données	62%	100%	100%
/	% de fournisseurs clés engagés décarbonation	%	Pas de données	8	8	14

► Politique d'achats responsables

ETT s'engage à diffuser les principes d'un développement durable dans sa chaîne de valeur : respect des droits de l'homme, des normes internationales du travail, la protection de l'environnement et la lutte contre la corruption.

► Processus de sélection des pièces/produits - Qualification

Les fournisseurs sont soumis à un processus rigoureux de qualification, qui évalue la fiabilité des composants et leur conformité aux exigences de qualité définies par ETT. Ce processus inclut : une évaluation technique, des tests de conformité, des audits sur site et un suivi de la qualité.

► Le suivi du respect des engagements

Le service Achats s'assure du bon déroulement du partenariat et du suivi du respect des engagements en termes de durabilité : les résultats de l'évaluation RSE et des éventuels audits sur site seront intégrés à un système de suivi afin de mesurer régulièrement les progrès des fournisseurs et de les accompagner dans l'amélioration de leurs pratiques.

► Réalisation 2025

■ Code de conduite

Le service Achats soumet désormais un code de conduite, précisant les attendus de nos **partenaires clés** en termes de démarches sociales et environnementales.



UNE CONDUITE DES AFFAIRES RESPONSABLES

■ Evaluation RSE

Le parcours d'un nouveau fournisseur commence par l'évaluation des capacités du fournisseur pour s'assurer qu'elles correspondent à nos attentes.

Ce processus d'évaluation **des fournisseurs clés** comporte une évaluation consacrée à leurs pratiques RSE. Ce processus de sélection-évaluation peut éventuellement s'accompagner par un audit sur site.

■ Ambition 2026

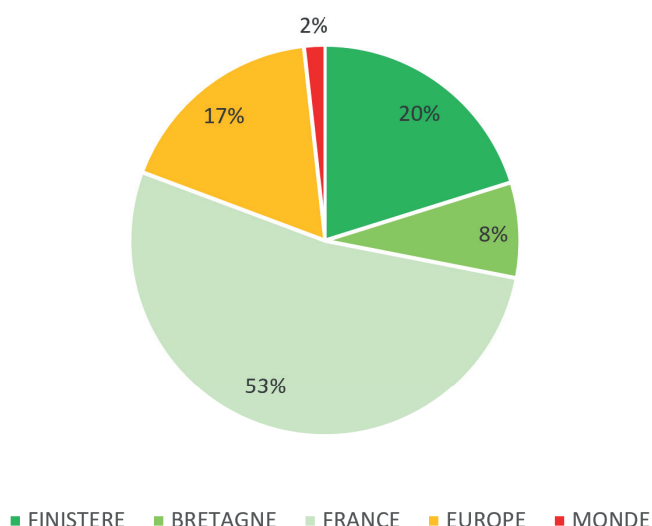
Intégrer l'engagement de nos fournisseurs en faveur de la décarbonation dans notre évaluation RSE des fournisseurs clés

► Des partenaires locaux !

81% de nos achats sont sourcés en France, dont 28% sont issus de nos partenaires situés en région Bretagne.



Répartition géographique des fournisseurs de rang A et B au 1er septembre 2025



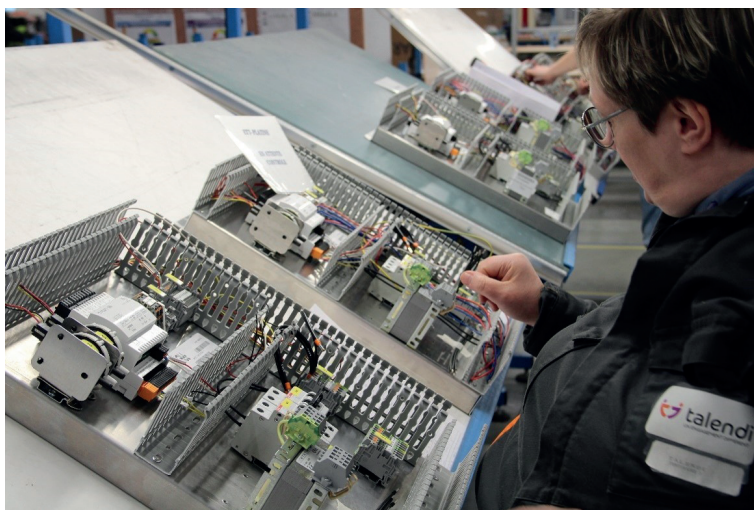
■ Témoignage partenaire – TALENDI, un engagement différent qui marque notre soutien à l'Economie Sociale et Solidaire bretonne



Partenaire d'ETT depuis plus de 20 ans, TALENDI nous accompagne sur l'assemblage des platines électriques de nos pompes à chaleur à haute performance énergétique standards. L'association TALENDI regroupe l'une des plus grandes Entreprises Adaptées (EA) industrielles Françaises, deux Établissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT) et un organisme de Formation.

Avec plus de 49 ans d'expérience en sous-traitance, 550 salariés dont 410 Travailleurs Handicapés, TALENDI est agréée Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale. L'association est certifiée ISO 9001, EN 9100, ISO 50001, et évaluée selon la norme ISO 26 000 au niveau «EXEMPLAIRE», elle associe ainsi performance industrielle et sociétale.

UNE CONDUITE DES AFFAIRES RESPONSABLES



« Nous revendiquons un engagement différent » affirme Damien Quillet, le nouveau directeur général de l'entreprise adaptée. « Notre projet économique sert notre vocation sociale et notre management place l'homme au cœur de notre organisation ».

La mission de TALENDI est d'offrir un emploi en entreprise à des personnes fragilisées par un handicap. Son management social fondé sur l'écoute, l'accompagnement individuel et sur des valeurs de bienveillance, de respect et de confiance font de TALENDI un partenaire clé dans la démarche sociétale d'ETT.

CYBERSECURITE, PROTECTION ET CONFIDENTIALITE DES DONNEES

ETT poursuit ses efforts dans la formation et la sensibilisation de nos collaborateurs à la sécurité de l'information. Ainsi, un parcours de sensibilisation dédié à la cybersécurité devient obligatoire à partir de 2024 pour tous les collaborateurs utilisateurs du Système d'Information.

ETT se prépare également à la transposition au droit français de la directive européenne NIS 2, et réalise une veille juridique afin d'intégrer les enjeux de cette réglementation dans la mise à jour de nos procédures (procédure de gestion de crise cyber, procédure de gestion des incidents de sécurité, sensibilisation de nos collaborateurs...). En parallèle, ETT poursuit ses démarches d'audit de sécurité informatique en vue de renforcer nos pratiques.

Une charte d'utilisation des moyens informatiques et de télécommunications est actuellement en vigueur au sein d'ETT.

Réalisation 2025 : définition d'une politique de sécurité des systèmes informatiques

► Confidentialité

ETT s'efforce de faire respecter, dans l'exécution de ses contrats, la confidentialité dans l'usage des données, des informations, du savoir-faire, des droits de propriété intellectuelle et industrielle et des secrets d'affaires, en lien avec ses activités. Tous les collaborateurs sont tenus de conserver pour eux seuls les informations confidentielles relatives à ETT, à nos clients, à nos fournisseurs et à nos collaborateurs.

ETT met en œuvre des mesures permettant de limiter la divulgation d'informations confidentielles, de conserver en toute sécurité toutes les données confidentielles qui ont trait aux activités de l'entreprise et des parties prenantes avec lesquelles elle entretient des relations d'affaires ; et d'empêcher toute divulgation d'informations confidentielles à des personnes externes à ETT.

UNE CONDUITE DES AFFAIRES RESPONSABLES

► Procédure de recueil des signalements

ETT encourage ses collaborateurs à exprimer leurs points de vue, à défendre leurs opinions et à signaler les comportements ou requêtes inacceptables. La voie normale pour évoquer de telles préoccupations est la hiérarchie directe ou indirecte. Néanmoins, tout collaborateur qui considère qu'une information vers le responsable hiérarchique peut présenter des difficultés ou ne pourrait pas donner lieu au suivi approprié a la possibilité de s'adresser au Responsable des Ressources Humaines et/ou à la Direction de l'entreprise.

► Respect de la vie privée et des données personnelles

ETT s'engage à ne collecter que les données personnelles nécessaires au bon fonctionnement des activités de l'entreprise, ou si la loi le lui impose, et à les conserver en toute sécurité. Ces données ne sont communiquées qu'aux seules personnes habilitées et qui ont un intérêt légitime à y avoir accès.

GRI		Unités	2022-2023	2023-2024	2024-2025	OBJECTIF 2030
/	% de salariés sensibilisés à la cyber-sécurité	%	63%	68%	68%	100%
/	% de managers sensibilisés RGPD	%	0%	100%	100%	100%

► Intelligence Artificielle de Confiance et Responsabilité Sociétale chez ETT

L'intégration de l'intelligence artificielle dans les activités des entreprises soulève des enjeux complexes, à l'intersection entre régulation et adaptation organisationnelle. L'entrée en vigueur de l'IA Act le 1^{er} août 2024 marque une étape décisive en offrant un cadre juridique structuré pour le développement et l'utilisation de l'IA en Europe. Ce règlement impose des obligations strictes visant à garantir la transparence, la sécurité et le respect des droits fondamentaux, tout en encadrant les pratiques liées aux systèmes à haut risque.

Chez ETT, le développement de l'Intelligence Artificielle (IA) représente un enjeu stratégique majeur, à la fois pour l'amélioration des solutions numériques proposées à nos clients et comme outil de soutien pour nos équipes internes. Afin d'assurer le succès et la responsabilité de cette intégration, ETT s'appuie sur plusieurs piliers clés.

- **Accompagnement et Vision Stratégique** : ETT bénéficie de l'accompagnement d'un cabinet de conseil spécialisé en data et IA dans le cadre du programme IA Booster. Ce partenariat vise à préparer l'entreprise à intégrer efficacement des technologies avancées telles que le machine learning et l'IA générative. Cette démarche assure que nos solutions seront non seulement innovantes mais également éthiques, alignées avec les standards sociétaux et réglementaires, notamment ceux définis par l'AI Act.
- **Intégration de l'IA dans la Gouvernance IT** : L'IA sera intégrée dans notre future charte informatique et notre politique de sécurité des systèmes d'information, prévue pour mars 2025, en collaboration avec un Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information (RSSI). Cette initiative garantit que les questions de sécurité et de conformité sont prises en compte dès le début, reflétant notre engagement à respecter les normes éthiques et légale.
- **Sensibilisation et Formation** : Pour assurer que nos équipes sont bien préparées aux enjeux de l'IA, ETT organisera en 2025 trois sessions de sensibilisation menées par un conférencier expert. Ces sessions viseront à démystifier l'IA, à explorer son impact sur nos opérations et à aligner son développement avec nos pratiques de Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE).
- **Engagement Éthique et Réglementaire** : Le développement d'une IA de confiance chez ETT repose sur le respect des principes éthiques fondamentaux, tels que la non-discrimination et la transparence, tout en préservant le rôle central de l'humain. ETT participe activement à des initiatives comme le programme Confiance.ai, garantissant ainsi que nos solutions respectent les exigences sociétales et réglementaires.

UNE CONDUITE DES AFFAIRES RESPONSABLES

Chez ETT, l'IA s'inscrit dans une démarche responsable et éthique, alignée sur les valeurs fondamentales de l'entreprise. Notre approche repose sur des principes clairs en conformité avec l'IA Act, visant à maximiser le bien-être humain tout en intégrant l'IA dans nos activités de manière transparente et respectueuse. Parmi les engagements concrets figurent l'intégration de notre vision de l'IA dans notre présent rapport RSE, l'exclusion de toute collecte ou exploitation d'informations à caractère émotionnel, ainsi que l'obligation d'informer les utilisateurs lorsque des contenus sont générés par l'IA ou qu'un chatbot utilise cette technologie. Ces mesures reflètent notre ambition de concevoir une IA qui soit non seulement un levier d'innovation, mais aussi un outil en phase avec nos responsabilités sociétales et éthiques.

ETT s'engage donc à rester à la pointe des pratiques éthiques en matière d'IA, en développant des outils et méthodes concrètes pour garantir un socle solide de développement de nos solutions technologiques. Cette approche proactive et responsable vise à protéger la société et à fournir des garanties quant au respect de la réglementation, tout en anticipant les défis futurs liés à l'intégration de l'IA.

RELATIONS ETHIQUES AVEC LES PARTIES PRENANTES EN AVAL

► Vigilance à l'égard des communautés vivant autour des projets clients

Ambition 2026 : Afin d'identifier les principaux sites présentant des risques, la direction d'ETT a la volonté de définir une procédure d'analyse et de cartographie du risque clients en fonction de la combinaison de différents critères : le risque pays (liste GAFI), l'activité du client (règles d'exclusion), l'impact de l'activité du client sur les communautés,...

Pour cela, la procédure d'analyse des risques clients permettra de définir les étapes d'une analyse qui implique l'évaluation des risques, l'enquête, l'examen ou l'audit pour vérifier les faits et les informations. Cela devrait couvrir les risques liés au respect des réglementations internationales (actes de corruption, de subornation, de fraude, de blanchiment d'argent ou à des pratiques contraires à l'éthique). Notre procédure d'analyse des risques impliquera plusieurs étapes, qui formeront un processus de bout en bout garantissant que les mesures adéquates d'atténuation des risques sont prises, y compris, mais sans s'y limiter, la résiliation de la relation.

■ Analyse des risques concernant les opérations de parrainage et de don

Ambition 2026 : Notre procédure d'analyse devra nous permettre de mettre en œuvre les opérations de parrainage et de dons dans la plus grande vigilance. Il s'agira de définir les garde-fous spécifiques pour les opérations de dons (politique de philanthropie) et de parrainage.

► Vigilance à l'égard de notre ancrage territorial et des communautés établies à Ploudalmézeau

Le niveau de risque pour les communautés locales vivant autour de notre site de production est relativement faible : ETT est implanté entre une zone d'activité industrielle et commerciale et des terrains agricoles en bordure de la ville.

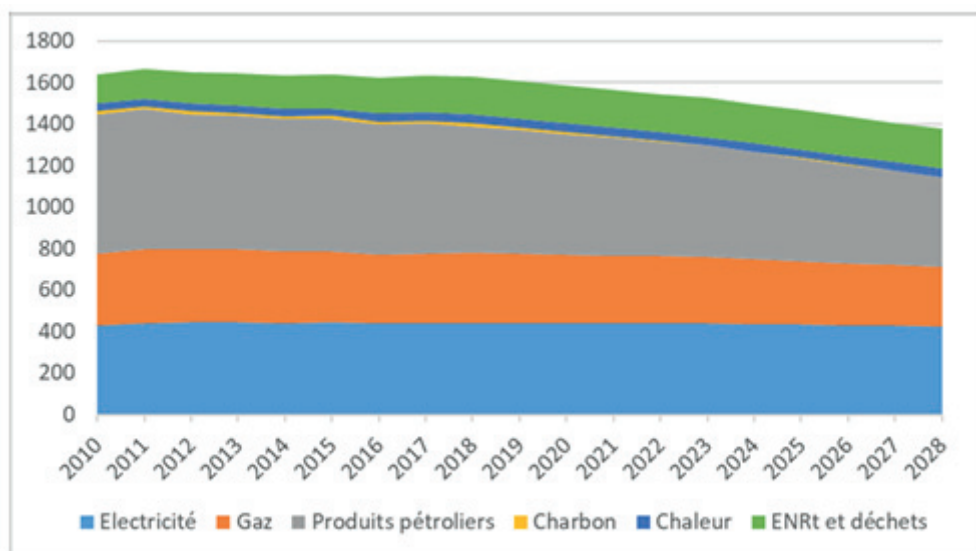


UNE CONDUITE DES AFFAIRES RESPONSABLES

UNE ENTREPRISE A IMPACT POSITIF

► Une activité alignée sur la Programmation Pluri-annuelle de l'Energie

L'activité d'ETT s'inscrit pleinement dans le scénario de référence de la Programmation Pluri-annuelle de l'Energie (PPE) du gouvernement Français : la consommation primaire d'énergies fossiles devrait reculer de près d'un tiers d'ici 2028 pour atteindre 942 TWh. Ainsi, en 2028, la consommation primaire de produits pétroliers devrait diminuer de 34% par rapport à 2012 pour atteindre 569 TWh ; tandis que la consommation de gaz naturel devrait diminuer de 22% par rapport à 2012 pour atteindre 345 TWh PCI.e.



Evolution de la consommation énergétique réelle (2010-2018) et projetée (2019-2028) par vecteur énergétique (source Ministère de la Transition écologique, 2023)

La chaleur représente 42,3% de la consommation finale d'énergie en 2017, soit 741 TWh. Elle est essentiellement produite à partir de gaz pour 40 %, et de pétrole (16 %). Parvenir à la décarboner est donc prioritaire. La Programmation Pluri-annuelle de l'Energie vise l'augmentation de la part des énergies renouvelables dans la consommation de chaleur de 1,2 point en moyenne par an, soit un rythme 1,5 fois plus soutenu que celui constaté entre 2010 et 2016. En 2028 la production de chaleur renouvelable se situerait entre 218 et 247 TWh.

Les solutions de chauffage au fioul et au gaz devront disparaître progressivement au profit de solutions de Chauffage, Ventilation, Climatisation telles que les technologies ETT. Les pompes à chaleur sont reconnues comme source de productions d'énergie renouvelable.

► Notre accompagnement vers les énergies renouvelables marines

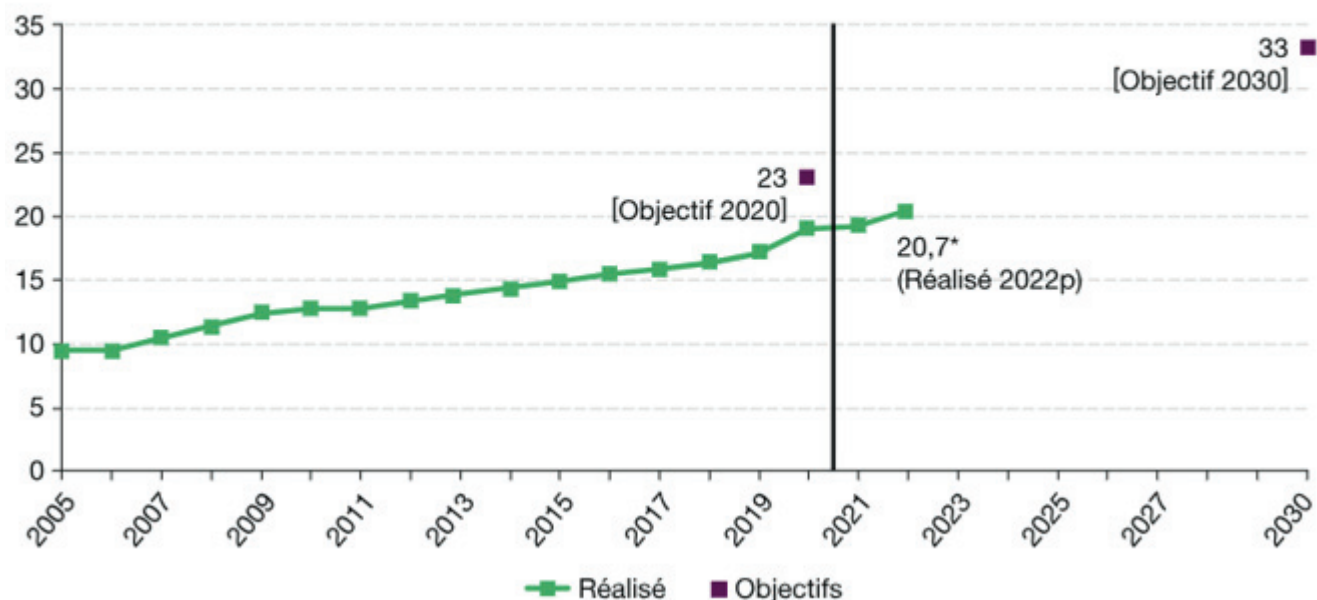
Depuis 2021, ETT contribue également à accompagner le développement des énergies marines renouvelables. Inscrit dans la Programmation Pluri-annuelle de l'Energie (PPE) du Gouvernement Français, le développement de l'éolien contribue à la production d'énergies renouvelables française, qui doit atteindre 33% du mix énergétique en 2030.



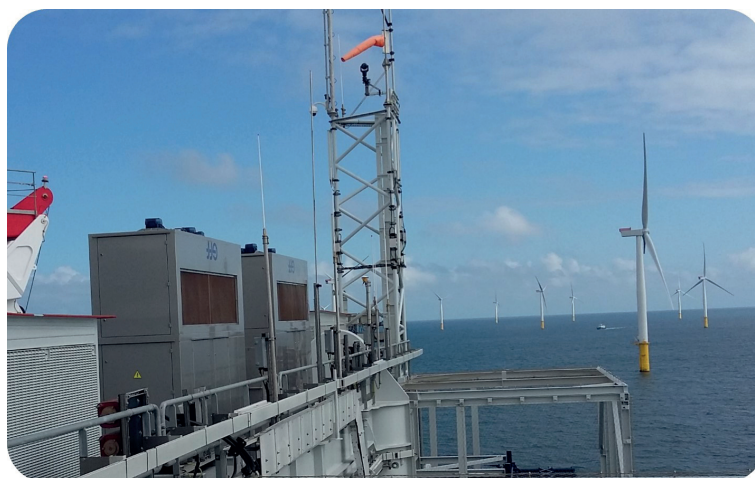
UNE CONDUITE DES AFFAIRES RESPONSABLES

PART DES ÉNERGIES RENOUVELABLES DANS LA CONSOMMATION FINALE BRUTE D'ÉNERGIE ET OBJECTIF 2030 (CALCUL AU SENS DE LA DIRECTIVE (UE) 2018/2001)

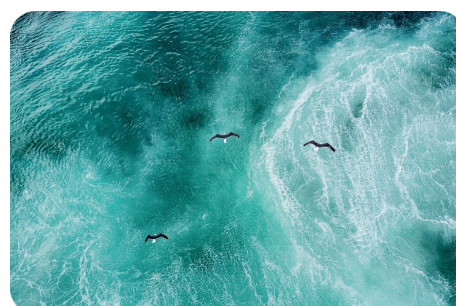
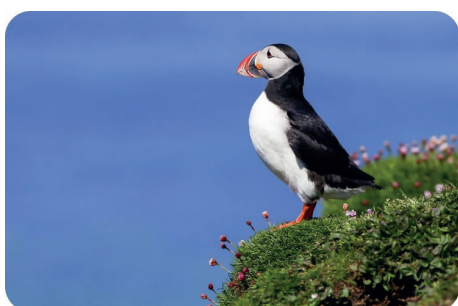
En %



Source : Ministère de la Transition écologique (2023)



La puissance moyenne des éoliennes off-shore installées en France en 2023 est de 6 MW, contre 2,9 MW pour les éoliennes à terre. Par ailleurs, en mer, les vents sont plus soutenus, plus réguliers et moins turbulents que sur terre. A puissance égale, une éolienne offshore peut produire jusqu'à 2 fois plus d'électricité qu'une éolienne terrestre. Enfin, le facteur de charge moyen attendu (nombre moyen d'heures de fonctionnement) au niveau des nouvelles installations éoliennes construites en 2022 en Europe est de 50% pour les parcs en mer contre seulement 30% pour les parcs terrestres (source : association France Renouvelables, 2024).



MAN_ENR_206-FR_B

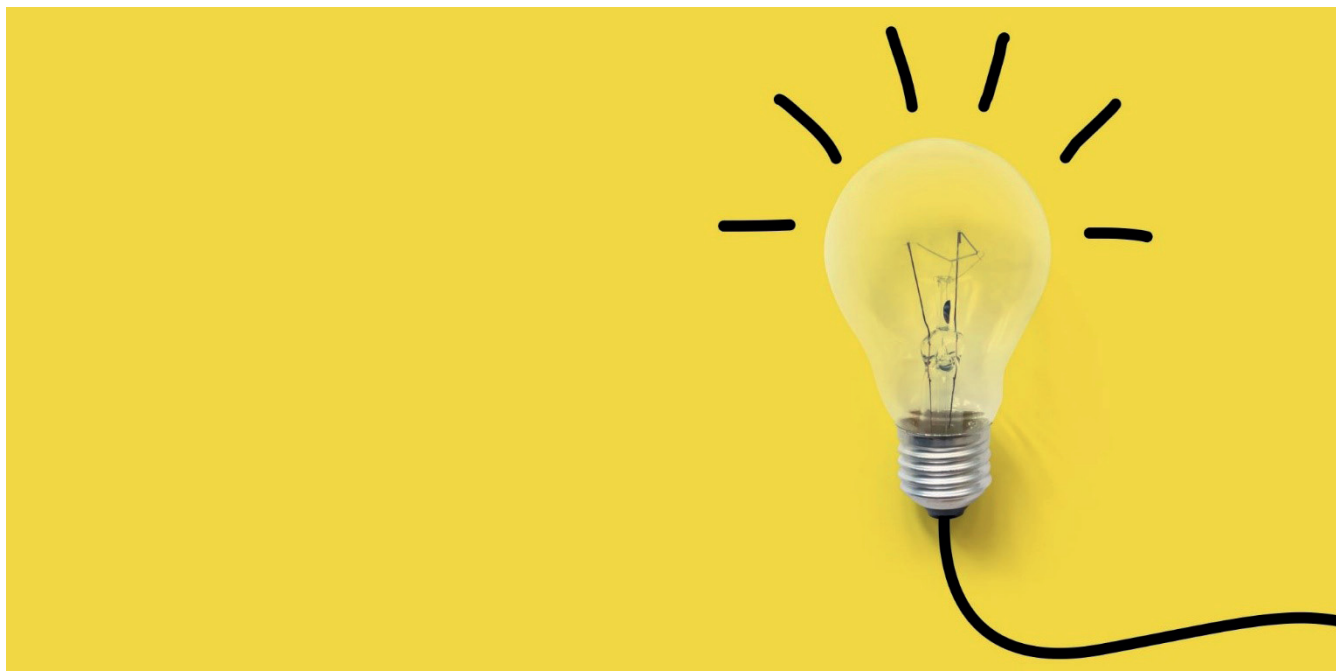
UNE CONDUITE DES AFFAIRES RESPONSABLES

ETT a fourni 5 des 6 premières sous-stations installées en France, **soit 85% de part de marché sur les parcs éoliens off-shore.**

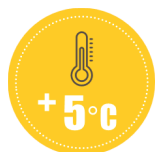
Energies Marines Renouvelables - EMR



DECARBONATION : NOS ENGAGEMENTS

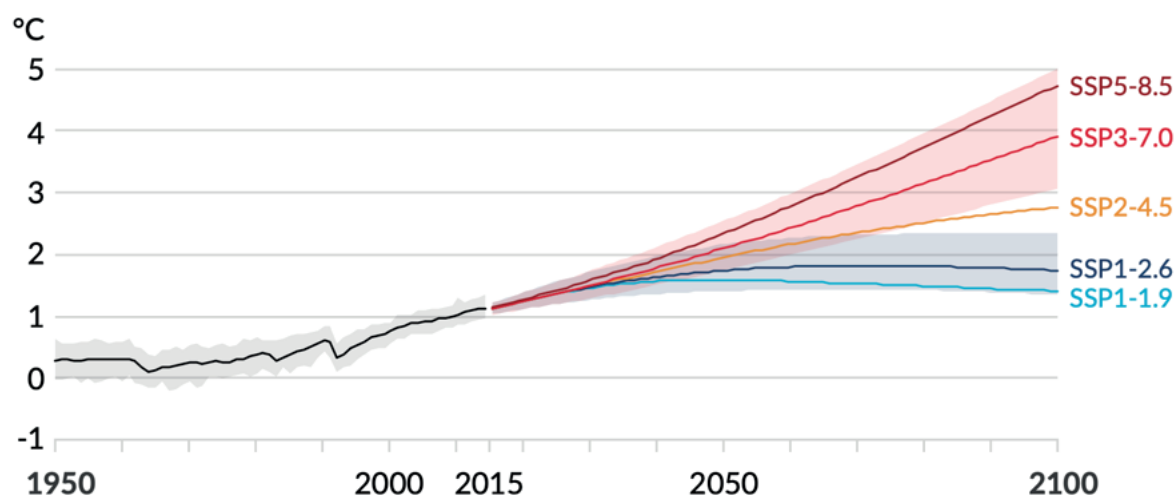


NOTRE BILAN CARBONE SCOPE 3



C'est l'augmentation maximale de la température terrestre qui est attendue en 2100 en l'absence de l'adoption de mesures fortes.

Les travaux du GIEC permettent de dessiner plusieurs projections dans la variation de la température moyenne.



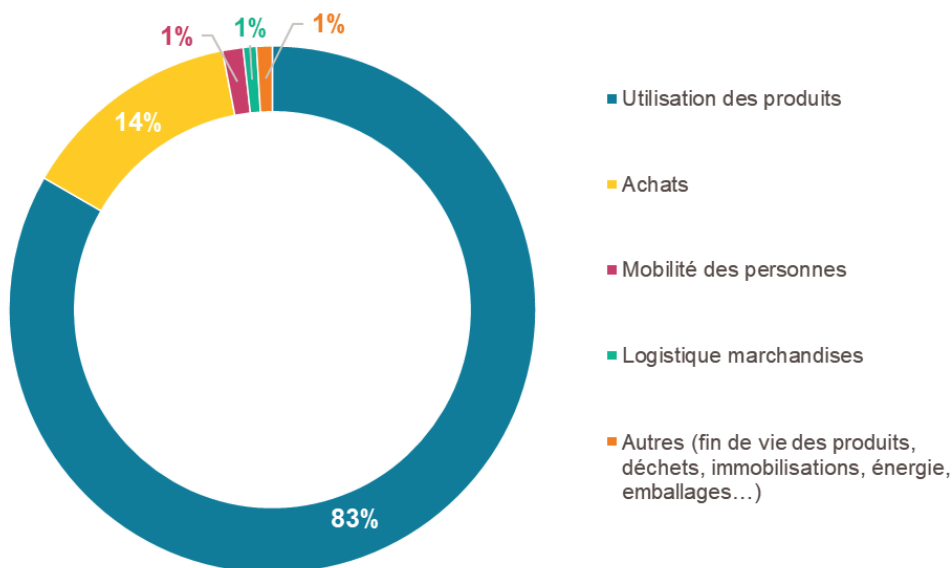
Les conséquences de ce changement climatique sont déjà visibles et s'accroîtront dans les années à venir.

En tant qu'acteur engagé, ETT a souhaité réaliser de façon volontaire un bilan de ses émissions de gaz à effet de serre et s'engager dans une démarche de transition.

En 2025, le seuil de +1,5°C de réchauffement visé par l'Accord de Paris a déjà été dépassé ; démontrant ainsi l'urgence de s'inscrire pleinement dans une transition énergétique ambitieuse au niveau international.

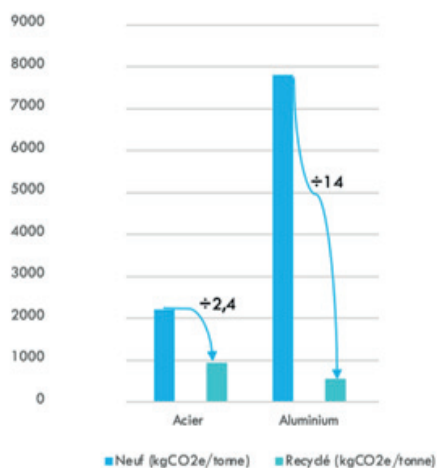
DECARBONATION : NOS ENGAGEMENTS

Les solutions proposées par ETT contribuent largement à la décarbonation, de nouveaux services et de nouvelles solutions technologiques vont permettre de contribuer encore plus significativement à cet engagement collectif de transition.



Le premier poste d'émissions est lié à l'utilisation des produits sur 20 ans (consommation d'électricité des équipements pour 63% et gaz frigorigène pour 20%). Une hypothèse de 6% de fuites de fluides frigorigènes a été retenue : compte tenu du pouvoir de réchauffement climatique des premiers fluides utilisés, cette hypothèse est à affiner progressivement au fil des retours d'expérience.

Emissions pour produire 1 tonne de matériau neuf ou recyclé (kgCO₂e)



Les achats occupent le deuxième poste. L'aluminium représente plus de la moitié du bilan carbone de nos achats directs. L'aluminium contribue ainsi à 8% des émissions globales de notre bilan carbone, malgré une utilisation d'aluminium recyclé importante.

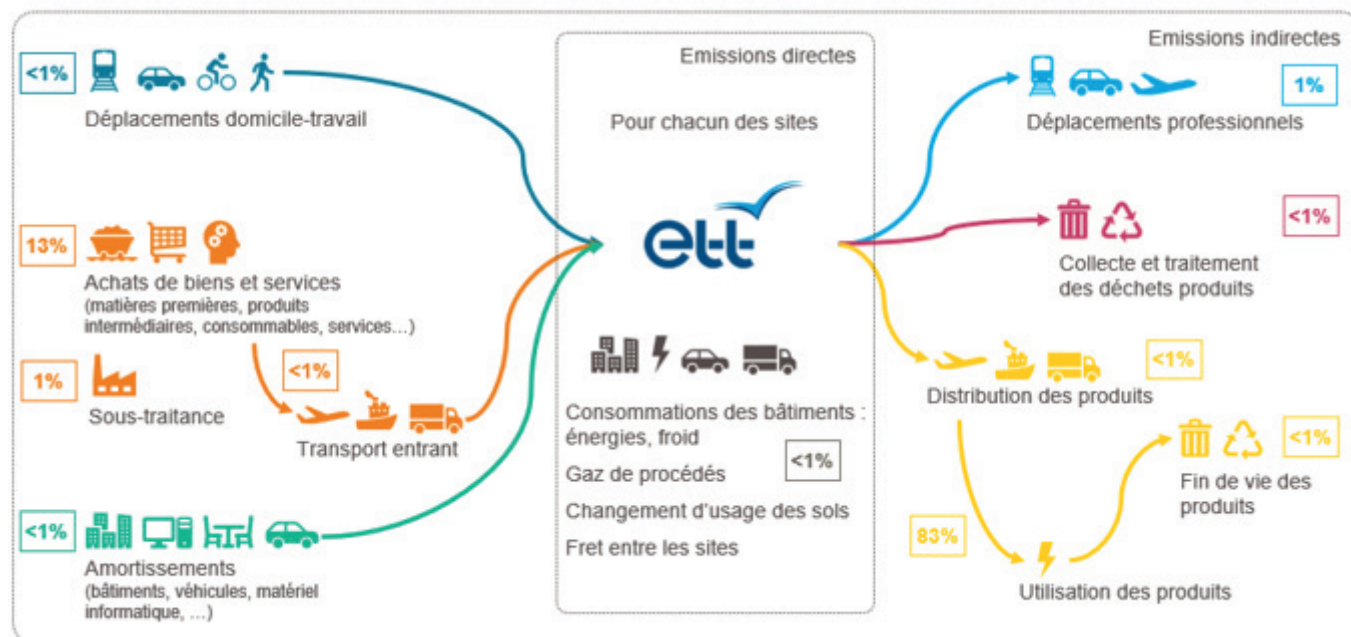
La mobilité des personnes constitue le troisième poste principalement du fait des déplacements liés à l'activité service.

169

Tonnes de CO₂ par unité d'œuvre sur toute la durée de vie du produit

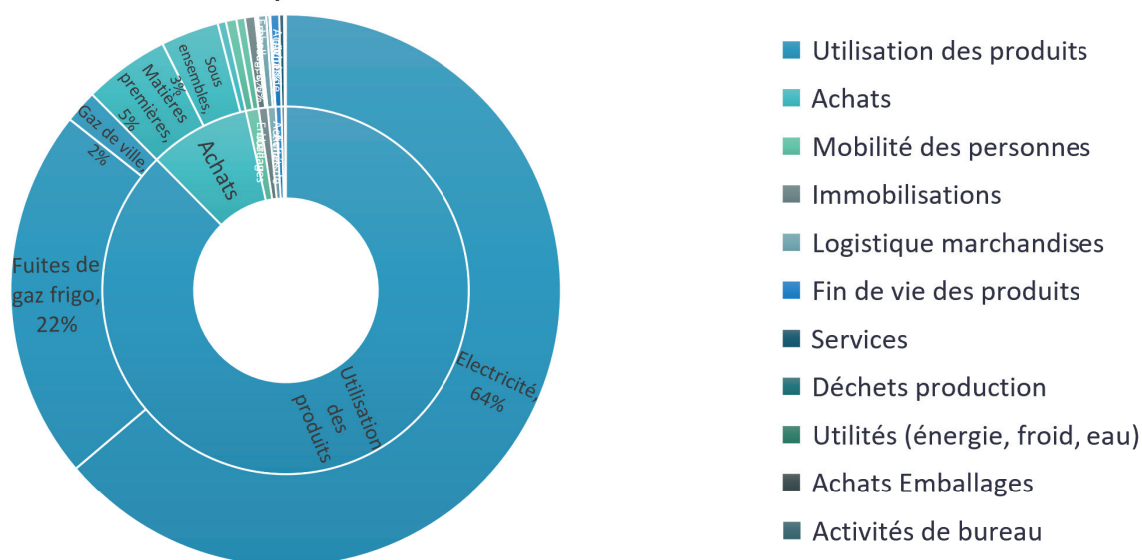
DECARBONATION : NOS ENGAGEMENTS

RÉPARTITION ÉCLATÉE DES POSTES D'ÉMISSIONS DE GES



GRI	Unités	2022-2023	2023-2024	2024-2025	OBJECTIF 2030
Bilan carbone – scope 3	tonnes en éq. CO ₂	77 484	73 595	70 000	39 500

Répartition des émissions totales de GES



DECARBONATION : NOS ENGAGEMENTS

NOTRE PLAN DE DECARBONATION



C'est l'objectif de réduction des émissions relatives de GES que s'est fixé ETT pour 2030.

THÉMATIQUES	PRINCIPALES ACTIONS IDENTIFIEES
ECO-CONCEPTION	- Analyse de Cycle de Vie couvrant l'ensemble de nos gammes standards
PERFORMANCE ENERGETIQUE	- Performance énergétique A+ - Développement des ventes de solutions adiabatiques (68% d'économies d'énergie)
ACHATS RESPONSABLES	- Augmenter la part d'aluminium recyclé - Intégrer la performance en matière de décarbonation dans l'évaluation de nos fournisseurs clés - S'orienter vers des équipements éco-conçus
FLUIDES FRIGORIGENES	- Développer les ventes de fluides à faible GWP (R290)
SUPPLY-CHAIN	- Livraison en ferroutage si possible - Etudier les livraisons en camion électrique
SUIVI ENERGETIQUE	- Développer les ventes de Contrat de Pilotage et de Performance Energétique (C2PE)
RETROFIT	- Suivi et augmentation du nombre de machines rénovées - Renforcement des équipes dédiées à l'activité retrofit

PERMETTRE AUX CLIENTS DE SE DECARBONER GRÂCE A LA PERFORMANCE ENERGETIQUE DE NOS SOLUTIONS

Nos solutions reposent sur le principe de la thermodynamique, en effet les systèmes de pompes à chaleurs, sont considérés par l'ADEME comme relevant des énergies renouvelables.

Pompe à chaleur	1 kW.h d'électricité => 4 kW.h de chaud
Radiateur électrique	1 kW.h d'électricité => 0,95 kW.h de chaud

► Garantir un haut niveau de performance énergétique de nos technologies

Nos machines sont dotées de ventilateurs à vitesse variable, équipés de moteurs à commutation électronique (EC) et de fonctions de communication, offrant ainsi un rendement énergétique optimal et un faible niveau sonore. Cette technologie permet de réaliser jusqu'à 25 % d'économies d'énergie par rapport aux moteurs AC.

DECARBONATION : NOS ENGAGEMENTS

La technologie innovante de notre variateur de vitesse garantit un débit d'air constant tout en optimisant le rapport entre efficacité frigorifique et consommation énergétique.

Grâce à des équipements haut de gamme et des conceptions novatrices, comme l'intégration de compresseurs en tandem, dont un est équipé d'un inverter, nos machines assurent des performances énergétiques supérieures.

L'utilisation de détendeurs électroniques permet d'optimiser les cycles frigorifiques et d'ainsi réduire encore la consommation énergétique des machines tout en garantissant une robustesse plus importante du système.

► Mode Free Cooling

Maintien de la température de confort mi-saison en privilégiant la différence de température entre l'air extérieur et l'air intérieur pour rafraîchir le bâtiment. Le Free Cooling permet de réaliser des économies importantes en retardant la mise en route du système thermodynamique.

► Compresseurs

Nos machines sont équipées de compresseurs nouvelle génération permettant une adaptation de la puissance des compresseurs en fonction des besoins de l'application, pour moins de consommation et plus de confort. Il s'agit de compresseurs à vitesse variable avec une technologie de moteur à aimant permanent, associé à un variateur de vitesse communicant. L'optimisation de la vitesse par une régulation communicante avec l'ensemble des composants de la machine permet une très large plage de modulation pour répondre de façon précise aux besoins des différentes applications, avec une consommation énergétique minimale.

► Certification EUROVENT Certita

La performance saisonnière (**SCOP**) est un indice de mesure de l'efficacité de votre pompe à chaleur air air. Plus le SCOP est élevé, moins vous consommez pour chauffer.

Le **SEER** est également un coefficient d'efficacité énergétique saisonnière. Il indique la quantité d'énergie thermique générée (en kW) par une unité pour chaque kW d'électricité consommé en mode refroidissement. Plus la valeur est élevée, plus l'équipement est efficace en mode refroidissement.

Le **SCOP** et le **SEER** sont associés à des classes d'efficacité énergétique (A+, A, etc.), ce qui facilite la comparaison des performances pour chaque type de technologie. La certification permet de comparer objectivement les données liées au fonctionnement des équipements.

La certification offre également plusieurs autres avantages :

- La performance du produit est évaluée selon les mêmes critères et les résultats sont exprimés dans la même unité de mesure, quel que soit le pays où les produits sont fabriqués ou commercialisés.
- Un produit certifié voit ses performances vérifiées par un organisme accrédité impartial, indépendant et compétent.
- Les produits certifiés sont conformes aux normes d'essais applicables (NF EN 14511 & NF EN 14825)

Notre gamme ULTI+ R32 GREEN LINE démontre un très haut niveau de performance énergétique (A+ à B), en comparaison des performances de la profession.

A titre d'information, au 23/04/2026, dans la base de données EUROVENT, il n'y a que douze références qui présentent à la fois un SEER et un SCOP classé en A+ par EUROVENT. Sur ces 11 références, la technologie ETT apparaît à 6 reprises, et ETT se classe sur le podium !

DECARBONATION : NOS ENGAGEMENTS

PARTICIPANT_ NAME	RANGE	SCOP	SCOP Class	SEER	SEER Class
ETT	ULTIMA GREEN LINE	4.68	A+	5.37	A+
ETT	ULTIMA GREEN LINE	4.60	A+	6.29	A+
ETT	ULTIMA GREEN LINE	4.56	A+	6.23	A+
ETT	ULTIMA GREEN LINE	4.33	A+	5.38	A+
Concurrent 1	Marque concurrente	4.30	A+	5.23	A+
ETT	ULTIMA GREEN LINE	4.22	A+	6.02	A+
ETT	ULTIMA GREEN LINE	4.06	A+	5.40	A+
Concurrent 1	Marque concurrente	3.93	A+	5.25	A+
Concurrent 1	Marque concurrente	3.88	A+	5.20	A+
Concurrent 2	Marque concurrente	3.83	A+	5.42	A+
Concurrent 1	Marque concurrente	3.80	A+	5.18	A+

Vous pouvez vérifier la validité de notre certification, nos références de rooftops ainsi que leurs performances certifiées directement sur ce lien ou sur <https://www.eurovent-certification.com/fr/advancedsearch/counter>

Les classes énergétiques Eurovent sont précisées dans les règles de certification en vigueur pour les rooftops disponibles ici : <https://www.eurovent-certification.com/media/images/121/fae/121fae4b95cdcd4e64aee26941e04e46b2bb526c.pdf>



Marie-Aude Bouriel  1er
Construction et Facility Manager



Témoignage partenaire – Marie-Aude BOURIEL, Facility Manager chez Décathlon

Conscient de l'impact important de ses activités sur l'environnement, DECATHLON s'engage à contribuer à l'atteinte de la neutralité carbone d'ici à 2050, conformément à l'Accord de Paris. À court terme, DECATHLON s'est fixé pour ambition réduire les émissions absolues de GES des scope 1 et 2 de 42% d'ici à 2030 par rapport à l'année de référence 2021.

DECATHLON s'engage également à réduire de 42% les émissions absolues de GES de scope 3 dans le même délai. Une ambition validée par la SBTi (Science Based Target initiative), un organisme externe qui soumet aux entreprises une voie clairement définie pour réduire leurs émissions de gaz à effet de serre (GES), contribuant ainsi à prévenir les effets du changement climatique.

Au sein de Decathlon, les équipes Construction et Facility Manager sont en charges de la rénovation énergétique des magasins, améliorant sans cesse les conditions d'accueil et la performance environnementale des bâtiments.

Marie-Aude BOURIEL, en charge du Facility Management sur la région Auvergne, assure ainsi le remplacement de 15 roof-tops en 2025 pour une optimisation énergétique des modalités de Chauffage, Ventilation, Climatisation. **« La fiabilité et la durabilité des machines ETT constitue un point important pour le pilotage de la maintenance ».**



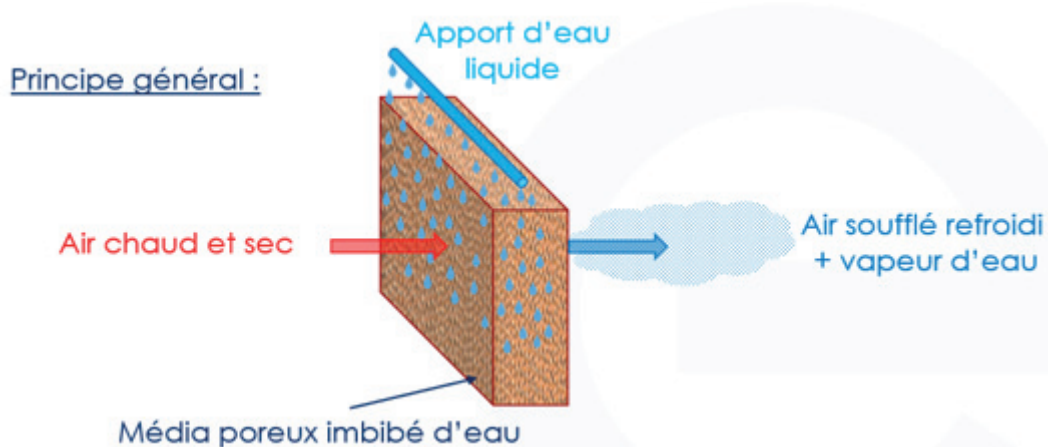
DECARBONATION : NOS ENGAGEMENTS

► Le refroidissement adiabatique : une empreinte environnementale minimisée

Nos machines sont équipées de compresseurs nouvelle génération permettant une adaptation de la puissance des compresseurs en fonction des besoins de l'application, pour moins de consommation et plus de confort. Il s'agit de compresseurs à vitesse variable avec une technologie de moteur à aimant permanent, associé à un variateur de vitesse communicant. L'optimisation de la vitesse par une régulation communicante avec l'ensemble des composants de la machine permet une très large plage de modulation pour répondre de façon précise aux besoins des différentes applications, avec une consommation énergétique minimale.

■ Comment ça marche ? Le principe de fonctionnement du refroidissement adiabatique

Le refroidissement adiabatique, ou refroidissement par évaporation, repose sur le principe d'un transfert thermique entre de l'air chaud et de l'eau fraîche.



L'eau ruisselle et humecte uniformément le média sur toute sa longueur, l'eau non évaporée retombe dans le bac où elle sera à nouveau pompée.

Le média adiabatique est constitué de feuilles en fibres de verre ondulées à faibles pertes de charges et à haut rendement. Il s'agit d'un matériau M0 ininflammable donc utilisable en ERP selon la Directive 2006/42/CE. C'est un matériau inorganique et inerte disposant d'une forte capacité d'absorption en eau.

■ Efficacité énergétique



En comparaison de solutions « 100% Thermodynamiques », les gains sur le coût d'exploitation atteignent une moyenne de 68% de gains énergétiques, données confirmées par les factures clients sur une quarantaine de machines instrumentées par ETT.

■ Faible bilan carbone

Le principal atout de l'adiabatique vient de sa faible empreinte carbone due à une consommation énergétique très faible : le fonctionnement du refroidissement adiabatique ne nécessite que le recours à la pompe à eau et au ventilateur uniquement ; ce qui génère une économie importante sur la consommation électrique des compresseurs et hélicoïdes ; et augmente leur durée de vie.



■ Empreinte écologique minimisée

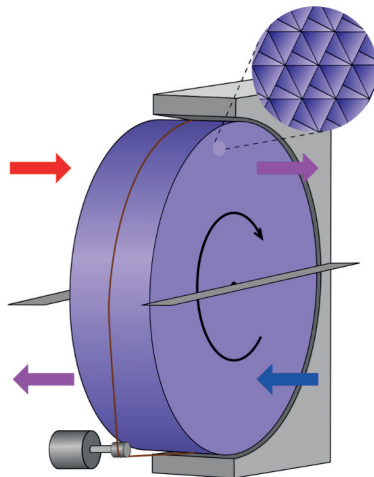


Aucun fluide frigorigène, ni produit chimique. L'eau utilisée n'est pas polluée : une partie s'évapore et une autre est évacuée dans les eaux pluviales. Le cycle naturel de l'eau est respecté.

DECARBONATION : NOS ENGAGEMENTS

► La roue de récupération

L'échangeur rotatif à roue ou roue thermique, est un échangeur de type air/air, le principe de fonctionnement de base est de récupérer la chaleur contenue dans l'air évacué des bâtiments pour réchauffer l'air froid extérieur introduit pour le renouvellement d'air en hiver.



Le module d'extraction et de récupération d'énergie DX permet la récupération des calories sur l'air grâce à son échangeur rotatif, ce qui permet de réduire les coûts d'exploitation de la machine. La gestion de la pression du bâtiment est assurée par un module d'extraction intégré. Ce module est recommandé pour les applications ayant besoin d'un renouvellement d'air inférieur ou égal à 50% d'air neuf.

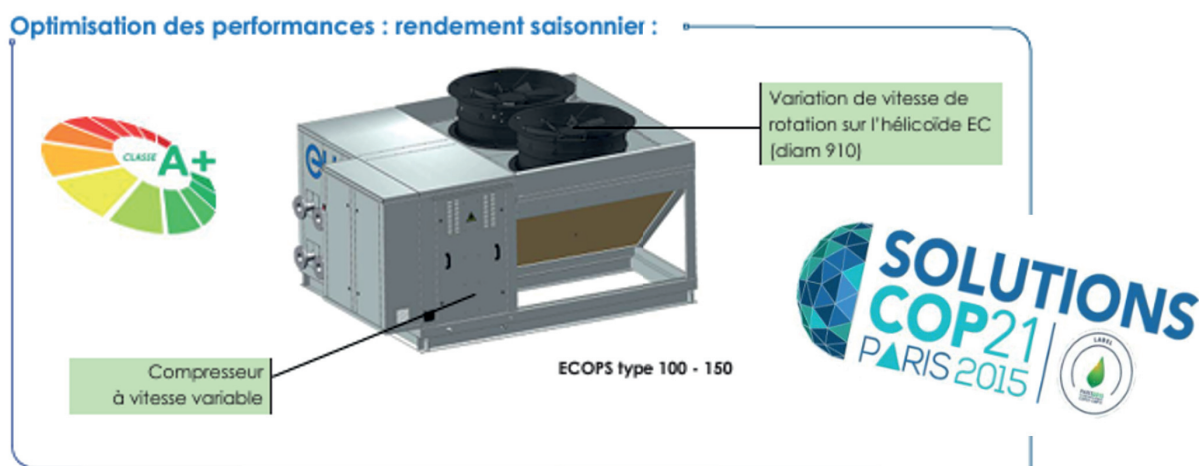
Cette technologie offre un haut niveau de rendement. Une étude récemment réalisée par la Cellule Efficacité Énergétique démontre une réduction significative de la consommation énergétique en cas d'apport à 50% d'air neuf. Le Retour Sur Investissement (ROI) atteint 1,8 an pour une ouverture du volet d'air neuf à 50%.

DECARBONATION : NOS ENGAGEMENTS

► Machines 4 tubes

Les unités 4 tubes sont la solution idéale pour obtenir un refroidissement et un chauffage simultanés toute l'année.

Avec une seule unité, il est possible de prélever les calories (climatisation) d'une partie du bâtiment à rafraîchir et de les déplacer vers une partie du bâtiment à réchauffer : cette solution permet de valoriser toutes les calories du bâtiment et d'atteindre des rendements de 90%.



La Thermofrigopompe ECOPS offre une solution innovante, primée lors de la COP21, qui permet de produire simultanément de l'eau chaude et de l'eau froide en valorisant l'énergie thermique usuellement rejetée par les installations classiques de chauffage et de rafraîchissement.

Par sa conception, l'ECOPS permet :

- la production de réseau de chauffage et de refroidissement avec des rejets limités de CO²
- l'utilisation d'un fluide frigorigène à faible impact environnemental (PRG) avec le fluide R290 (propane)
- la réduction des consommations énergétiques des machines grâce à l'utilisation de compresseur à vitesse variable, d'hélicoïde EC, etc. (amélioration des rendements saisonniers).

UNE UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES



NOTRE POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE



MAN_POL_01_C

POLITIQUE QUALITE, SECURITE & ENVIRONNEMENT

« Un climat de différence » incarne notre vision d'un avenir durable. Engagé pour l'humain et l'environnement depuis 45 ans, nous croyons que nos solutions contribuent à un monde plus sobre et plus efficient.

Notre ambition : concevoir des solutions thermiques performantes et durables, en prenant soin de nos collaborateurs, de nos clients et de notre planète.

Avant tout : la sécurité de chacun.

- > Toute situation dangereuse ou presque accident doit être signalé, sans exception.
- > Chaque remontée doit être analysée pour éviter que cela ne se reproduise.
- > Chacun d'entre nous est acteur de sa sécurité et de celle des autres.

Nos engagements en faveur de l'environnement :

- > **Un site de production responsable**

Action	Notre objectif
Réduire nos émissions de CO ₂	-30% d'ici 2029
Maîtriser nos consommations énergétiques	Mesurer, réduire, optimiser en continu
Limitier nos déchets et prévenir la pollution	Trier, recycler, réduire à la source
Maîtriser nos rejets et émissions atmosphériques	Surveillance et réduction permanentes
Respecter nos engagements RSE	Achats responsables, fournisseurs engagés
Respecter toutes les exigences légales et réglementaires	Conformité environnementale non négociable

- > **Des produits éco-conçus et performants**

Action	Notre objectif
Intégrer l'éco-conception dès la R&D	Moins de matière, plus de performance, moins d'impact
Fabriquer des machines durables	Produits fiables, réparables, efficaces énergétiquement
Réduire l'empreinte carbone de nos produits	Mesure et réduction sur l'ensemble du cycle de vie
Satisfaire pleinement nos clients à chaque livraison	Zéro défaut sorti d'atelier, respect des délais
Respecter nos engagements contractuels	Conformité aux exigences clients et aux normes applicables

- > **Des services pour accompagner nos clients**

Action	Notre objectif
Aider nos clients à décarboner leurs installations	Conseil, audit énergétique, solutions adaptées
Proposer des services innovants et digitaux	Maintenance prédictive, monitoring à distance
Développer nos solutions à l'international	Partager notre expertise et nos engagements
Être le partenaire durable de nos clients	Relation longue durée, confiance, co-construction
Mener des actions en faveur de notre territoire	Engagement sociétal et ancrage local

Cette politique est notre feuille de route pour les 5 prochaines années et l'expression concrète de nos valeurs.

Nous nous engageons à donner les moyens, le temps et les ressources nécessaires pour atteindre ces objectifs. Nous nous engageons à mesurer nos progrès, à les partager avec vous et à ajuster notre trajectoire chaque année.

Nous comptons sur chacun d'entre vous pour être acteur de cette transformation.

Ploudalmézeau, le 03/06/2026

Antoine MILLOT
Directeur Général

Mikaël LE BORGNE
Directeur Innovation & Qualité



MAN_ENR_206-FR_B

UNE UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES

L'ECO-CONCEPTION DE NOS PRODUITS

► L'innovation, notre différence pour des produits plus durables

Accompagner le confort thermique tout en répondant aux enjeux de la transition énergétique est au cœur de la stratégie d'ETT. En associant ces deux objectifs, nous avons développé des technologies innovantes qui répondent aux attentes croissantes de nos clients en matière de fiabilité, d'efficacité énergétique et de respect de l'environnement.

- **Eco-conception** : Chaque nouveau produit est conçu dans une logique de durabilité, en réduisant l'impact environnemental tout au long de son cycle de vie, depuis le choix des matériaux jusqu'à la fin de vie des équipements
- **La recherche et développement** : Nos équipes Innovation & Qualité travaillent en permanence sur des innovations visant à intégrer des fluides frigorigènes à faible PRG, à améliorer le rendement énergétique et à réduire les émissions de CO₂
- **Des produits adaptés aux défis climatiques** : ETT s'engage à fournir des solutions permettant de s'adapter aux nouvelles contraintes environnementales et climatiques, avec des systèmes qui favorisent l'intégration dans des écosystèmes énergétiques plus durables.
- **Ambition 2026-2030** : ETT vise à intensifier ses efforts en matière d'innovation durable en intégrant davantage de matériaux recyclables et en s'engageant dans une approche circulaire. Nous continuerons également à travailler avec nos partenaires pour développer des solutions toujours plus respectueuses de l'environnement, contribuant ainsi activement à la transition énergétique.

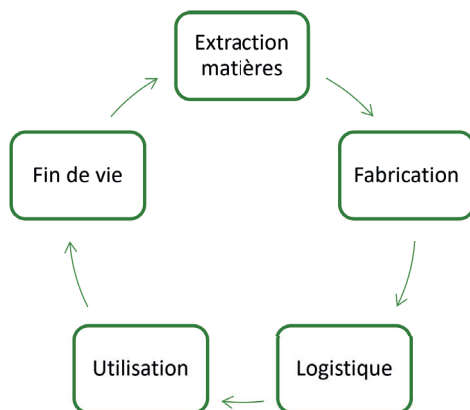
► La R&D au cœur de notre démarche d'éco-conception

ETT s'engage à fournir des données environnementales précises et fiables concernant nos équipements. Pour accompagner l'ensemble ses parties prenantes, (bureaux d'études thermiques, architectes, installateurs, clients finaux,...). ETT s'emploie activement à élaborer et mettre à disposition les fiches PEP de ses produits.

▪ Qu'est-ce qu'un PEP ?

Un **Profil Environnemental Produit** ecopassport® constitue la carte d'identité environnementale d'un équipement de génie climatique, basé sur les différents impacts environnementaux quantifiés lors de l'Analyse du Cycle de Vie (ACV) du produit. La fiche PEP permettra d'alimenter les calculs lors de l'évaluation de la performance environnementale du futur bâtiment.

Les PEP ecopassport® sont encadrés par la norme XPC-08-100-1 et le PCR ed.4. Ils prennent en compte l'ensemble du cycle de vie du produit.



Les PEP constituent ainsi un outil multicritère majeur permettant d'aider les professionnels dans leurs choix pour rendre un bâtiment plus durable, avec des impacts limités sur l'environnement.

UNE UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES

■ À quoi sert un PEP ?

Les PEP, ainsi que les FDES, servent de base pour les calculs des bureaux d'études thermiques lors de l'évaluation de la performance énergétique et environnementale des bâtiments (RE 2020 principalement, mais aussi pour répondre aux nombreux labels d'éco-construction : HQE, HPE, THPE, E+C-,...).

Les PEP offrent des informations multicritères, objectives, quantitatives et qualitatives relatives à une fonction et une durée de vie du produit dans l'ouvrage.

■ Quelles informations trouve-t-on sur un PEP ?

Chaque PEP contient :

- une caractérisation de l'équipement : constituants, emballages, ...
- l'unité fonctionnelle du produit et sa durée de vie
- son profil environnemental : un ensemble d'indicateurs environnementaux calculés sur l'ensemble du cycle de vie du produit

Tous les PEP ecopassport® sont vérifiés par des vérificateurs indépendants (selon la norme ISO 14025) et habilités par un programme conventionné par l'Etat.

■ Où trouver les fiches PEP ?

Base de données ECOPASSPORT : <https://register.pep-ecopassport.org/pep/consult>

Base de données INIES : <https://www.base-inies.fr/iniesV4/dist/consultation.html>

	Unités	2022-2023	2023-2024	2024-2025	OBJECTIF 2030
Proposer un PEP (Profil Environnemental du Produit)	-	0	1	4	12



UNE UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES

► La consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité de leur utilisation

ETT utilise en majorité l'aluminium pour réaliser ses carrosseries. L'aluminium présente en effet de nombreux avantages : très bonne tenue à la corrosion, pas besoin de peinture, légèreté du produit, matériau recyclable à l'infini...

La quantité consommée est d'environ 1 000 Tonnes par an. Pour préserver la matière première, l'entreprise contrôle de façon précise son taux de chute et utilise un logiciel permettant d'optimiser son taux de chute. De plus, toutes les chutes sont récupérées et revendues directement à notre fournisseur d'aluminium qui les recycle dans sa fabrication.



► L'aluminium, un choix naturel !

- **Pour son recyclage** : En 2024, ETT s'approvisionne à partir de 70% d'aluminium recyclé. L'aluminium est recyclable à 100% indéfiniment, sans dégradation de ses propriétés ; contrairement à d'autres métaux dont l'incorporation de recycles doit être limitée à 20% maximum pour préserver la qualité de la matière première. Son recyclage ne nécessite 95% moins d'énergie que l'extraction du métal primaire. En outre, ETT se donne pour objectif de limiter nos chutes de coupe à 19%, ces chutes sont ensuite retournées directement au laminoir de production.
- **Pour sa durée de vie** : Une machine en aluminium dure plus longtemps qu'une machine en acier galvanisé peint, souvent de plusieurs années. Sur une base moyenne de 15 ans pour des machines industrielles, une durée supplémentaire de 3 ans correspond à une économie de 16,7 % sur l'investissement global à coût égal.

L'aluminium génère naturellement une couche d'oxyde (alumine) qui le protège de la corrosion. Différents types de traitement de surface peuvent encore améliorer cette résistance (anodisation, laquage, ..). ETT donne une garantie 20 ans anti-corrosion dans une utilisation normale.

POURQUOI L'ALUMINIUM ?



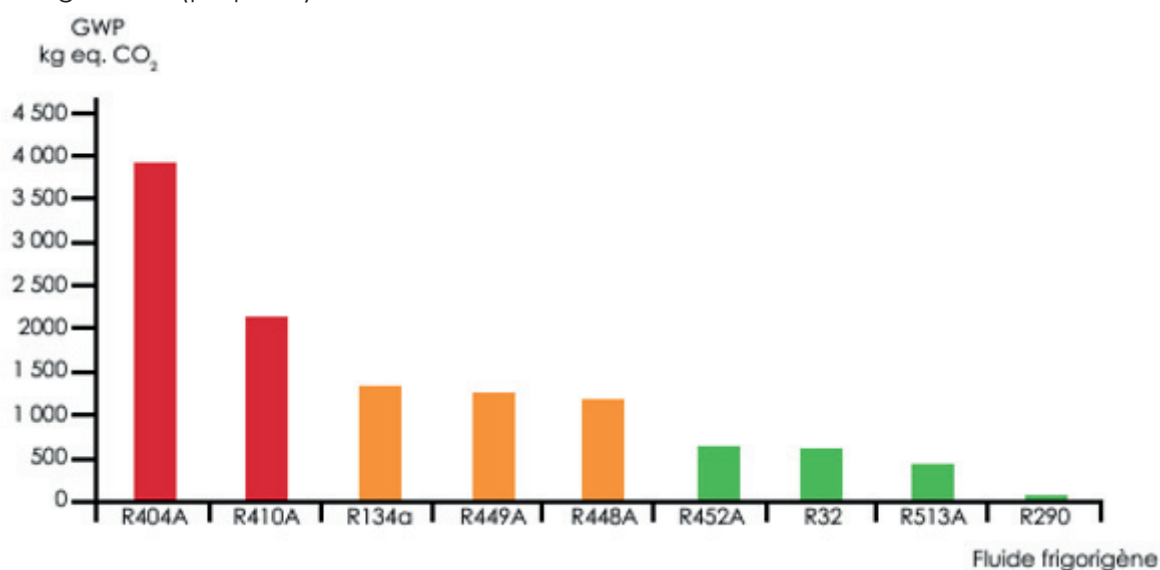
UNE UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES

► Le propane (R290), un fluide d'avenir

En raison de leur fort potentiel de réchauffement planétaire (PRP), les fluides frigorigènes HFC (R32, R134a, R513A, R404A, R410A...) vont être interdits progressivement sur le marché des équipements de climatisation, ventilation, chauffage.

Cette évolution va nécessairement engendrer une augmentation significative du coût des fluides frigorigènes.

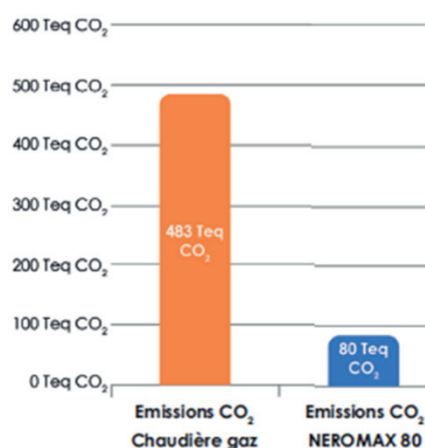
ETT propose déjà des solutions permettant de remplacer les fluides ayant un potentiel de réchauffement planétaire (PRP) élevé par des fluides frigorigènes à moindre impact de réchauffement climatique comme le gaz R290 (propane).



La gamme Neromax s'inscrit ainsi comme l'une des solutions disponibles pour décarboner la production de chaleur.



Comparaison des émissions de CO₂ sur 15 ans



Performance : En comparaison à une production annuelle de chaleur par chaudière au gaz naturel, la gamme NEROMAX permet une réduction des émissions de CO₂ de 83% sur 15 ans.

UNE UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES

IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX : SUR LE CHEMIN DE L'EXEMPLARITE

► Prévention de la pollution

Notre processus de production est très peu polluant, principalement organisé autour de l'assemblage de carrosserie en aluminium. Le choix de l'aluminium a été fait pour plusieurs raisons : S'affranchir des nécessités de peinture, industriellement contraignantes et polluantes; bénéficier de structures légères permettant des manipulations plus aisées et moins fatigantes pour les opérateurs; assurer une très bonne tenue à la corrosion et donc une grande longévité à nos matériels ; bénéficie d'une recyclabilité pratiquement infinie, ce qui est favorable pour notre planète : limite l'épuisement de la ressource, limite l'énergie consommée, en effet l'énergie nécessaire pour produire de l'aluminium recyclé correspond à 5% de l'énergie nécessaire pour produire de l'aluminium à partir de la bauxite.

■ Les mesures de préventions

Les activités de l'entreprise sont essentiellement des activités de montage et d'assemblage sans processus de peinture. Les risques de rejets dans l'air, l'eau ou le sol sont donc très limités. Ceci à l'exception des gaz frigorigènes qui sont chargés dans les circuits des pompes à chaleur. La gestion de ces gaz est particulièrement normée et contrôlée : Obligation de récupération des gaz en cas d'intervention sur un circuit frigorifique ; déclaration des volumes récupérés ; déclaration des volumes chargés ; comparaison avec les volumes achetés pour vérification de l'efficacité du traitement ; formation et qualification obligatoires des intervenants.

Pour limiter l'impact, ETT privilégie le développement des matériels chargés avec des gaz à faible PRG. ETT a été le premier fournisseur à présenter une nouvelle gamme de « ROOF-TOP » au fluide R32 dont l'impact sur l'effet de serre (PRG) est trois fois plus faible que le fluide précédemment employé (R410A). En parallèle, ETT commence à commercialiser des matériels au R290 (Propane) dont le PRG est environ mille fois plus faible que celui du R410A. Là aussi, ETT est précurseur sur ce fluide.

■ La démarche 5S : efficience et confiance

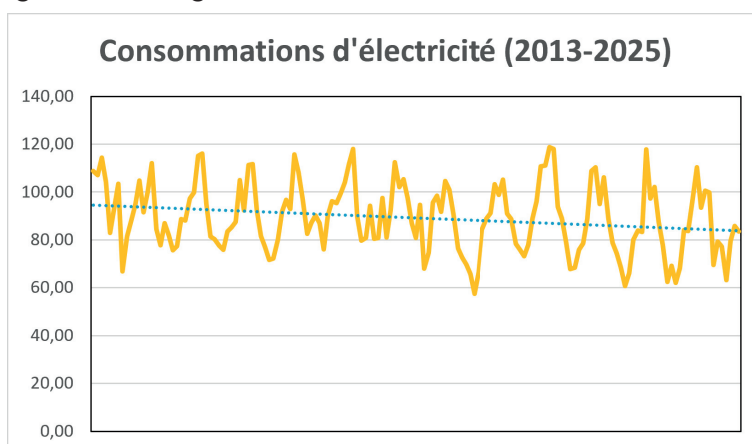
Notre bureau des Méthodes Industrielles anime la mise en œuvre d'une culture LEAN et met en place des actions d'amélioration via les principes du 5S. Ces actions d'amélioration contribuent largement à l'efficacité productive d'une part, mais également au bien-être des salariés en simplifiant leur quotidien et participe à l'efficience et à l'optimisation des ressources.

La démarche LEAN contribue à donner confiance à nos parties prenantes directes.



► Consommation énergétique

La consommation électrique s'est stabilisée, du fait des travaux de rénovation du bâtiment, d'extension des bureaux et de l'augmentation significative à la fois de l'activité et du nombre de salariés sur site.



UNE UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES

GRI		Unités	2022-2023	2023-2024	2024-2025	OBJECTIF 2030
	Consommation totale d'électricité	kWh	101 3088	991 650	1 036 420	940 000

Réalisations 2025 :

- Remplacement PAC et suivi énergétique des nouvelles PAC
- Suivi des températures
- Installation de sous-comptages au niveau de l'enceinte climatique et des bureaux
- Optimisation de la détection crépusculaire pour optimiser les temps d'éclairage atelier

Ambitions 2026-2030 :

- Audit énergétique
- Mise en place d'un comité de suivi énergétique
- Pilotage de la GTC
- Optimisation des réglages de la distribution d'air comprimé
- Finaliser l'installation du sous-comptage

Un bâtiment modernisé :

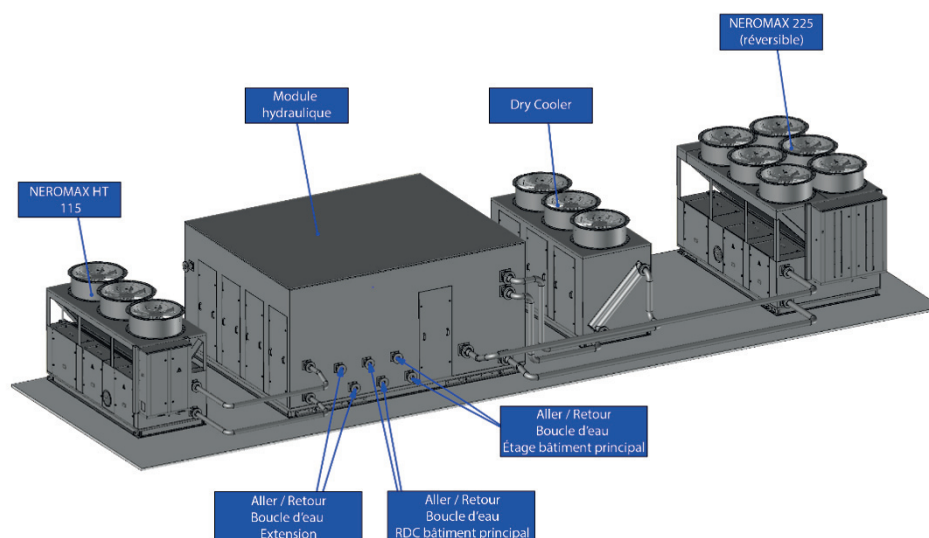


Une première phase de modernisation de nos locaux a été livrée fin en janvier 2025 : ce bâtiment d'extension de notre siège devrait atteindre une consommation d'énergie de 47,9kwhEP/m².an selon la pré-étude énergétique du cabinet d'architecte en charge.

Luminosité, transversalité, ergonomie,... ces nouveaux bureaux contribuent largement à l'amélioration de la Qualité de Vie au Travail des équipes !

Une seconde phase de modernisation s'est échelonnée en 2025 concernant la rénovation des anciens bureaux.

La mise en œuvre de nos technologies NEROMAX et X-RCAM+ accompagne la rénovation du bâtiment de notre siège social.



UNE UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES



En mode chaud, l'unité NEROMAX 225 produit de l'eau chaude qui alimente des boucles d'eau sur lesquelles sont connectées des plafonniers PAC Eau-Air.

En mode froid, le free chilling est privilégié par un dry cooler : le dry cooler permet de refroidir la boucle d'eau. Au-delà de 26°C extérieur, la NEROMAX prend le relais.

La NEROMAX HT 115 produit l'eau chaude sanitaire à 70°C sur une boucle d'eau dédiée.

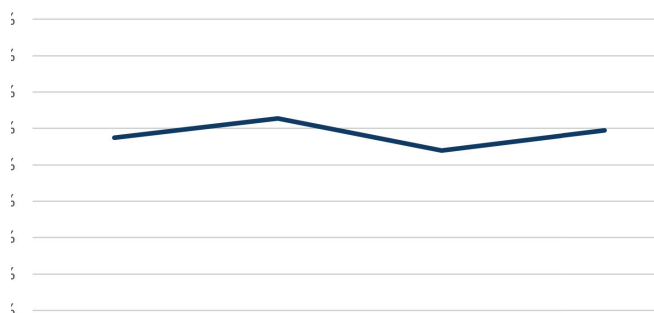
En toiture de l'extension, la X-RCAM+ est une pompe à chaleur double flux NOUVELLE GÉNÉRATION qui offre une optimisation maximale pour le traitement de l'air neuf hygiénique, en fluide frigorigène R32.



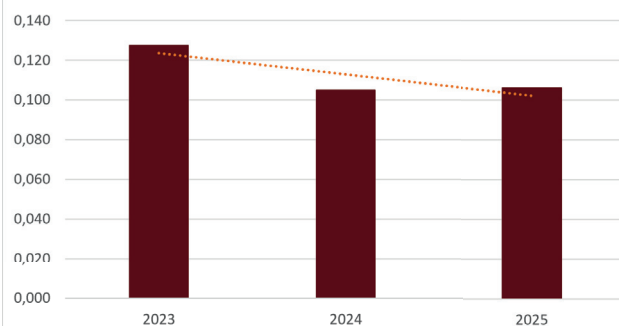
► Mesures de prévention, de recyclage et de revalorisation des déchets

ETT a engagé son processus de tri des déchets depuis plus de 10 ans : tri et recyclages des déchets. Le taux de revalorisation de nos déchets atteint 80% environ suivant les années.

Evolution du taux de revalorisation (2022-2025)



Quantité de déchets (t) / machine (2023-2025)

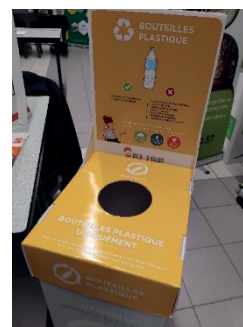


Nos actions 2025 :

Un suivi des flux de déchets a été réalisé en partenariat avec le G4DEC, service d'économie circulaire partagé dans le Finistère.



- Mise en œuvre du tri sélectif dans les bureaux
- De nouveaux équipements de tri sélectif ont été mis en œuvre dans les bureaux, en partenariat avec l'ESAT ELISE.



UNE UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES

► Consommation d'eau

La récupération d'eau de pluie : ça coule de source chez ETT !

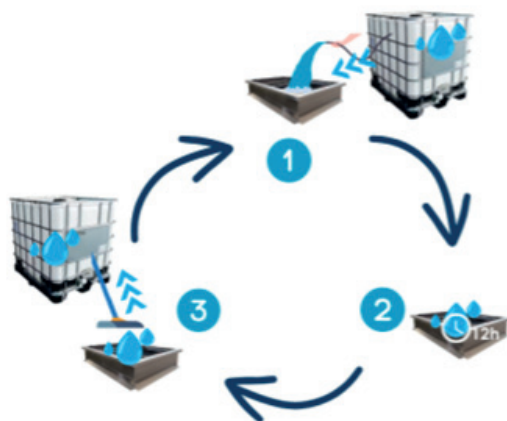
Chaque année, environ 125m³ d'eau sont utilisés pour tester l'étanchéité de nos châssis après leur passage en soudure. Ce qui représente environ 7% de la consommation globale d'ETT en eau.

Initialement, l'eau était laissée dans les châssis pendant 12h, puis reversée sur le parking à la fin du test. Lors de la journée sur l'eau, l'équipe soudure a remonté que ce procédé posait un véritable problème écologique et économique, dans une période de sécheresse et de restrictions d'eau exceptionnelle en Bretagne ! De cet échange est née l'idée de récupérer l'eau de pluie pour tester l'étanchéité des châssis.

ETT s'est rapproché de l'Atelier Tro-Heol, coopérative d'ingénierie artisanale low-tech, pour mettre en place l'installation de récupération de l'eau de pluie.

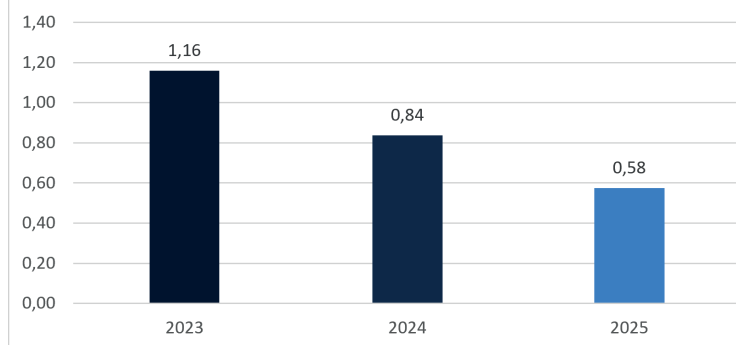
Deux cuves d'une capacité de 1000l (précédemment utilisées par l'atelier hydraulique) ont été installées : une qui sert de support (A), et une autre de réservoir d'eau (B). Les cuves sont situées à l'extérieur. Reliées à la gouttière, les cuves récupèrent l'eau de pluie, à l'aide d'un système anti-retour.

Dans l'atelier, une 3e cuve (C) est remplie avec l'eau de la cuve (B). Cette cuve est mobile, il sera possible de mettre en eau les châssis, puis de récupérer l'eau à la fin du test pour une future réutilisation.



Un aspirateur (1) pompe l'eau de la cuve B vers la cuve C. Les châssis sont remplis avec l'eau de pluie (2). L'eau des châssis est récupérée pour une réutilisation (3).

Ratio consommation d'eau par machine produite en m3/machine (2023-2025)



En partenariat avec l'Atelier Tro-Heol, mise en place du recyclage de l'eau pour les tests d'étanchéité

UNE UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES

DECARBONATION DE NOTRE SUPPLY CHAIN

ETT fait appel à un réseau de transporteurs performants pour relier la pointe bretonne à nos clients. Les émissions de CO₂ associées font partie des émissions du Scope 3 de l'empreinte carbone d'ETT puisque cette activité est réalisée par des entreprises de transport externes.



► Optimisation de la performance énergétique du transport de marchandises

Afin de lutter contre la dégradation de la qualité de l'air et ses conséquences sur notre santé, nos partenaires mettent en œuvre des actions d'optimisation permettant la réduction de leurs émissions de polluants atmosphériques :

- Le recours à des motorisations Euro 6 et à des carburants alternatifs
- Le développement de l'écoconduite
- La réduction des kms parcourus à vide
- Des modes alternatifs à la route, moins émissifs comme le rail-route

ETT encourage également ses partenaires à s'engager dans une démarche « Objectif CO₂ ».

Dans le cadre de ce programme Objectif CO₂, le transporteur s'engage, pour une période de 3 ans à réduire ses émissions de GES, et donc ses consommations de carburant.



► Nos actions :

■ Première historique : nos pompes à chaleur ETT voyagent en train !



Pour la toute première fois, en 2024, nos pompes à chaleur ETT ULTI+R32 ont été acheminées par train au départ de Rennes-Terminal jusqu'à Vénissieux, au sud de Lyon, pour être livrées chez un client situé dans le beau département de la Loire (42).

Le transport ferroviaire de ces pompes à chaleur, essentielles pour le traitement de l'air, ouvrent la voie à une nouvelle ère : celle d'un transport efficace et respectueux de l'environnement.

Faire le choix du transport ferroviaire est un véritable engagement en faveur d'un transport plus durable. En optant pour le report modal rail - route, nous avons contribué activement à la réduction des émissions

UNE UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES

de CO₂, une démarche concrète pour la préservation de notre environnement. Ce projet exemplaire a été rendu possible grâce à l'expertise du Groupe Lahaye Global Logistics. Leur savoir-faire en matière de report modal rail-route a été déterminant pour l'acheminement sans faille de nos machines.

Après cette première expérience réussie, un second transport par rail a été organisé pour un client situé dans le département de l'Isère (38). Sur cette seconde opération spécifique, ETT a réalisé **une économie de 72,3% des émissions de CO₂ par rapport au transport routier traditionnel**, soit 631kg de CO₂ évités. En renouvelant ce choix du transport par rail, nous confirmons notre engagement à réduire notre empreinte carbone et à promouvoir des solutions de transport plus durables. Opter pour le rail, c'est choisir une solution éco-responsable tout en assurant une livraison rapide et respectueuse de l'environnement.

GRI		Unités	2022-2023	2023-2024	2024-2025	OBJECTIF 2030
/	Nombre de transports par rail		0	2	5	24
/	% du transport par rail sur le nombre total de transport		0 %	< à 1 %	1 %	2 %

■ Témoignage partenaire - Lahaye Global Logistics !

Avec plus de 20 collaborateurs spécialisés dans le transport combiné rail-route, l'agence Trans-Fer accompagne ETT dans le développement du transport par voie ferrée.



« Après une première expérimentation en 2024, nous continuons d'accompagner l'ambition d'ETT de progressivement augmenter le transport par rail ».



UNE UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES

DUREE DE VIE DES PRODUITS

► Durabilité de nos machines

Il est essentiel pour nous de concevoir un produit efficace et durable, afin de garantir une durée de vie maximale de nos équipements. Toute nouvelle gamme de machine fait l'objet d'un suivi R&D avec, entre autres, la recherche des meilleurs composants disponibles sur le marché (fiabilité, taux de pannes, coûts ...) ainsi que des essais de qualification poussés dans notre enceinte climatique. Une équipe d'ingénieurs R&D assure la fiabilisation de la gamme avant la commercialisation.

► Qualité et durabilité de nos équipements

Nos solutions sont durables et éprouvées afin d'éviter tout travail de maintenance superflu.

L'intégralité de nos structures (carrosserie extérieure et cloisons intérieures) sont en aluminium. Au-delà de sa résistance à la corrosion, l'aluminium a l'avantage d'être un matériau recyclable quasiment à l'infini, sans dégradation de ses qualités et propriétés. Ce recyclage nécessite 95% d'énergie en moins et permet d'économiser 4 tonnes de bauxite et de produire 14 fois moins de kgCO_2e que la production d'aluminium neuf. L'aluminium génère naturellement une couche d'oxyde (alumine) qui le protège de la corrosion. Cela nous permet de garantir 20 ans nos carrosseries et châssis dans une utilisation normale. Il n'y a donc aucune nécessité de peindre nos machines, processus consommateur d'énergie et émetteur de COV (utilisation de solvants). Enfin, l'aluminium requiert peu d'entretien, ce qui se traduit par une réduction des coûts de maintenance à long terme.

Les condenseurs extérieurs peuvent être traités vinyle, époxy ou hérésite. Ces traitements ont pour objectif de protéger les machines de l'environnement extérieur agressif et permet de prolonger la durée de vie des équipements.

► Prolonger la durée de vie des équipements par un service expert

Afin de garantir la durée de vie de nos machines, l'équipe d'ETT Services propose des solutions adaptées:

- Assistance technique sur site,
- Formation des équipes de nos clients et des sociétés de maintenance,
- Contrat de services pour des performances à long terme,
- Audit constructeur,
- Suivi énergétique et Contrat de Performance Energétique



UNE UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES

D'UNE LOGIQUE DE PRODUITS A UNE LOGIQUE DE SERVICES

► Le retrofit : la revalorisation de machines existantes pour prolonger leur durée de vie

Le développement des services proposés par ETT est cohérent avec les objectifs de réduction d'empreinte environnementale et de réduction des consommations d'énergie : réglages des matériels à distance ou sur site, rénovation sur place... :

- La rénovation améliore les performances globales, permet de diminuer la consommation d'électricité. Cela permet donc de diminuer les émissions (GWP) qu'engendre le Rooftop lors de son utilisation. La rénovation augmente la durée de vie du système global et modernise de l'équipement.
- La rénovation demande moins de matières premières et crée moins de déchets que le remplacement du système complet. Elle permet donc d'économiser de l'énergie. En effet le fait de ne pas remplacer l'ensemble de la machine permet de ne pas produire certains composants qui peuvent être source de consommation d'énergie et de pollution.
- Cela permet de continuer à utiliser les composants 100 % fonctionnels qui sont théoriquement jetés quand le système est remplacé dans son intégralité.
- La rénovation limite aussi les émissions grises. En effet, le fait de ne pas remplacer la machine dans son intégralité limite la consommation et production des seuls composants nécessaires et limite les émissions relatives aux transports.

► Notre expertise au service de la formation des clients et des installateurs

Pour assurer une utilisation optimum de nos machines, ETT propose différents niveaux de formation aux systèmes de traitement d'air à récupération d'énergie et pompes à chaleur à hautes performances énergétiques. La connaissance des pompes à chaleur permet de mieux gérer les consommations d'énergie et donc de réduire les coûts d'exploitation.

Nos formations permettent de connaître les principes de fonctionnement et de régulation des machines ETT, le fonctionnement des composants majeurs et leurs réglages, de comprendre et exploiter les diagrammes et principes de régulation des machines ETT, et ainsi d'optimiser les réglages pour garantir un fonctionnement pérenne.

Nos formations permettent également d'appliquer les règles et normes en vigueur en matière de sécurité et d'environnement lors de l'entretien d'équipements de chauffage et climatisation. La formation vise aussi à rappeler le respect des préconisations d'entretien des machines ETT qui permet d'assurer la longévité du matériel et donc de minimiser l'impact sur l'environnement.

Le retour d'expérience des formations permet également d'intervenir directement en dépannage des machines ETT.

GRI		Unités	2022-2023	2023-2024	2024-2025	OBJECTIF 2030
/	Nombre de clients formés		35	87	152	250

UNE UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES

ECONOMIE CIRCULAIRE ET FIN DE VIE DES PRODUITS

► Collecte des équipements usagés

Acteur responsable et engagé dans une démarche de développement durable, ETT a choisi de remplir ses obligations réglementaires (Code de l'environnement articles R.543-172 et suivants) en finançant la filière de recyclage collective. Elle est adhérente de l'éco-organisme Ecologic, qui coordonne la collecte, la dépollution et le recyclage des DEEE professionnels, Ecologic est un éco-organisme à but non lucratif agréé par les pouvoirs publics pour assurer la mission d'intérêt général de gestion des DEEE.



Par son métier, Ecologic intervient pour la préservation des ressources naturelles et la protection de l'environnement. La dépollution des DEEE permet d'éviter la dissémination dans la nature des substances dangereuses contenues en petites quantités dans les appareils électriques mais dont les impacts environnementaux peuvent être considérables.

Ecologic intervient dans la collecte et le traitement des fluides frigorigènes et contribue ainsi à la lutte contre le réchauffement climatique.

L'activité de déconstruction et de traitement des DEEE fait aussi d'Ecologic un des maillons essentiels du recyclage et de la valorisation des métaux, verres et matières plastiques qui composent les équipements électriques. Autant de ressources naturelles qui seront préservées !





L'humain est naturellement au cœur de notre quotidien. ETT réalise des progrès importants dans différents domaines : communication interne, intégration des nouveaux embauchés, moments d'échanges et de convivialité, amélioration des compétences, ... ETT reste une entreprise à taille humaine, ce qui nous permet des échanges de proximité, appréciés de nos collaborateurs.

Notre développement est un challenge en termes d'accompagnement des équipes : l'évolution de l'activité nécessite un investissement régulier et une optimisation de l'organisation de façon constante pour gagner en efficacité. Par ailleurs, de nombreux enjeux affectent désormais la conduite de l'entreprise : la numérisation, l'évolution des besoins sociaux, l'intelligence artificielle, ... exigent une plus grande agilité organisationnelle ; des enjeux qu'ETT intègre pour préserver l'implication des équipes et la bonne ambiance de travail.

VERS UN ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL RESPONSABLE

► Égalité femmes-hommes

ETT s'engage en faveur de l'égalité professionnelle et affirme son attachement au principe de non-discrimination entre les hommes et les femmes. ETT reconnaît que la mixité dans les emplois à tous les niveaux est source de complémentarité, d'équilibre social et d'efficacité économique.

A l'embauche : La mixité dans les métiers est un facteur d'enrichissement collectif et de cohésion sociale. Elle est source de complémentarité et d'équilibre pour les salariés. Afin de développer l'accès des femmes et des hommes aux différents métiers de l'entreprise, ETT a la volonté de favoriser la mixité des emplois en incitant le recrutement de personne du sexe sous représenté dans les différents services. ETT met en place un code de bonne conduite en matière de recrutement à destination des managers afin d'éviter les dérives discriminantes entre les hommes et les femmes. Des formations à la mixité sont mises en place pour les chargés de recrutement et les managers. Des indicateurs de suivi sont mis en œuvre.



Garantir l'équité en matière de rémunération : L'évolution salariale des salariés est basée sur les compétences, l'expérience professionnelle, le niveau de responsabilité, les résultats et l'expertise dans les fonctions occupées, sans considération du sexe. Dans le cadre d'une politique de rémunération équitable, la société affirme que les salaires d'embauche à niveau de qualification, compétences et expériences équivalentes doivent être strictement égaux entre les hommes et les femmes. Lors des campagnes d'augmentations individuelles, il est rappelé aux responsables hiérarchiques les obligations légales en matière d'égalité salariale entre les hommes et les femmes de l'entreprise.

Classification et formation : Afin de détecter une possible sous-évaluation des postes féminins et/ou masculins, ETT croise les niveaux de classification et assure un suivi de la répartition des classifications et des formations.

■ Index égalité F/H



L'index, sur 100 points, est composé de 5 indicateurs :

- L'écart de rémunération femmes-hommes,
- L'écart de répartition des augmentations individuelles,
- L'écart de répartition des promotions,
- Le nombre de salariés augmentés à leur retour de congé de maternité,
- La parité parmi les 10 plus hautes rémunérations.

GRI		Unités	2022-2023	2023-2024	2024-2025
/	Index égalité F/H	Note	84	79	81

HUMAIN

► Diversité, équité, inclusion et bien-être

ETT s'engage en faveur de la lutte contre les discriminations et favorise l'emploi des personnes en situation de handicap. Nous pensons que la diversité et l'égalité des chances permet d'enrichir le collectif. Cela se traduit par une politique active et volontariste en faveur de la diversité et de l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes, quel que soit leur âge, leur nationalité, leur culture, leur religion ou leur situation de handicap, en cohérence avec la réglementation nationale.

► Lutte contre les discriminations et le harcèlement

ETT garantit à ses collaborateurs et à ses parties prenantes un environnement de travail qui exclut toute discrimination fondée notamment sur le sexe, l'orientation sexuelle, l'origine ethnique ou la religion, la qualité de représentant du personnel, l'exercice d'un mandat syndical, les opinions politiques, le handicap, l'âge et tous autres comportements physiques, verbaux ou visuels offensants. Pour cela, ETT a mis en place deux référents harcèlement, en partenariat avec le CSE de l'entreprise.

ETT traite tous ses collaborateurs avec respect et équité. ETT fait la promotion de l'égalité des chances dans tous les aspects de l'emploi. ETT assure le respect des droits et opinions de chacun, ainsi que le respect des particularités culturelles ou spécifiques. La direction d'ETT s'engage en particulier à faire respecter l'égalité entre les sexes au travail. ETT n'a recours à aucune forme de travail forcé. En conformité avec les conventions internationales, ETT interdit le travail des enfants.



► Accompagnement des personnes en situation de handicap

ETT mène une politique active en matière de handicap en encourageant notamment l'emploi et l'intégration des salariés en situation de handicap, et en accompagnant les personnes en cas de survenance d'un handicap au cours de la vie professionnelle.

Nos offres d'emploi sont systématiquement publiées sur le site de l'AGEFIPH. Les salariés en situation de handicap, que ce soit à l'embauche ou au cours de leur carrière au sein de la société, font l'objet d'aménagements de poste en collaboration avec les parties prenantes spécialisées : médecine du travail, CAP Emploi, AGEFIPH,...

ETT a mis en place un référent handicap. Enfin, ETT confie la gestion de ses espaces verts à l'ESAT Les Genêts d'or. ETT sous-traite également ses câblages électriques à un atelier protégé, TALENDI.

► Protection des lanceurs d'alerte

Un lanceur d'alerte est une personne physique qui signale ou divulgue, sans contrepartie financière directe et de bonne foi, des informations portant sur un crime, un délit, une menace ou un préjudice pour l'intérêt général, une violation ou une tentative de dissimulation d'une violation d'un engagement international régulièrement ratifié ou approuvé par la France, d'un acte unilatéral d'une organisation internationale pris sur le fondement d'un tel engagement, du droit de l'Union européenne, de la loi ou du règlement. Lorsque les informations n'ont pas été obtenues dans le cadre des activités professionnelles mentionnées au I de l'article 8 de la loi n°2016-1691 du 9 décembre 2016 modifiée par la loi n°2022-401 du 21 mars 2022, le lanceur d'alerte doit en avoir eu personnellement connaissance.

Conformément à l'article L.1132-3-3 du Code du travail aucune personne ne peut être écartée d'une procédure de recrutement ou de l'accès à un stage ou à une période de formation en entreprise, aucun salarié ne peut être sanctionné, licencié ou faire l'objet d'une mesure discriminatoire, directe ou indirecte, notamment en matière de rémunération, au sens de l'article L. 3221-3, de mesures d'intéressement ou de distribution d'actions, de formation, de reclassement, d'affectation, de qualification, de classification, de promotion professionnelle, de mutation ou de renouvellement de contrat, pour avoir relaté ou témoigné, de bonne foi, de faits constitutifs d'un délit ou d'un crime dont il aurait eu connaissance dans l'exercice de ses fonctions.

De même, aucune personne ne peut être écartée d'une procédure de recrutement ou de l'accès à un stage ou à une période de formation professionnelle, aucun salarié ne peut être sanctionné, licencié ou faire l'objet d'une mesure discriminatoire, directe ou indirecte, notamment en matière de rémunération, au sens de l'article L. 3221-3, de mesures d'intéressement ou de distribution d'actions, de formation, de reclassement, d'affectation, de qualification, de classification, de promotion professionnelle, de mutation ou de renouvellement de contrat, pour avoir signalé une alerte dans le respect des articles 6 à 8 de la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique.

SANTE ET SECURITE DES COLLABORATEURS

ETT garantit des conditions de travail adéquates à ses collaborateurs, y compris en matière de santé et de sécurité, lesquels ont le devoir d'y contribuer par le respect des règles de l'Entreprise en la matière.

► Amélioration des conditions de travail – Aspiration des fumées de brasage



Un système d'aspiration des fumées de brasage est en cours d'installation sur chacun des postes pour permettre de garantir un air plus sain et de réduire l'exposition aux fumées. Le choix du système d'aspiration par des dossierets positionnés sur l'arrière des établis a été fait conjointement avec la CARSAT (Caisses d'assurance retraite et de la santé au travail).

Le système mis en place est composé :

- De 5 dossierets en inox équipés de joues et de casquettes pour concentrer l'aspiration ;
- De luminaire sur chacun des postes ;
- D'un levier de commande pour l'activation de l'aspiration ;
- Un réseau de gaines d'extraction incluant un ventilateur permettant d'extraire l'air vicié au-dessus de l'auvent.

HUMAIN

► Ergonomie

Les platines électriques peuvent peser jusqu'à 60 kg selon les options. Avec l'appui de notre bureau des méthodes, un manipulateur a été mis en œuvre pour faciliter la prise, le levage et la dépose des platines électriques.



Des actions de sensibilisation sur les gestes et postures ont également été animées, et sont régulièrement organisées aussi bien pour le personnel en ateliers que dans les bureaux. .

► Sécurité routière

Les accidents de la route constituent la première cause de mortalité au travail, que ce soit lors de trajets professionnels ou sur le trajet domicile / travail. Pour cela, depuis 2019, ETT est membre du club Sécurité Routière en Entreprise du Finistère (SRE 29).

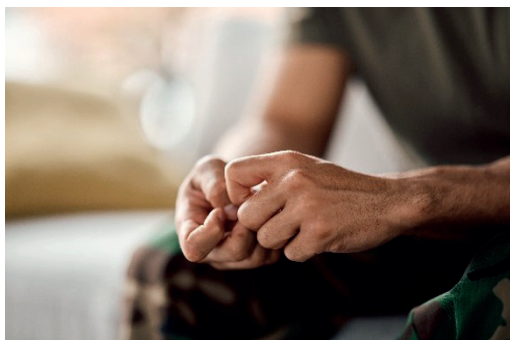
ETT a également rejoint l'appel national des entreprises en faveur de la sécurité routière.



GRI		Unités	2023	2024	2025
403-9	Nombre d'accidents avec arrêt	/	12	12	18
	Nombre de jours d'arrêt	/	289	353	315
	Nombre d'heures travaillées (théorique)	/	554 106	592 911	651 425
	Taux de Fréquence	/	21,66	20,24	27,63
	Taux de Gravité	/	0,52	0,6	0,48

► Action 2025

■ Sensibilisation du personnel aux addictions



Les pratiques addictives ne s'arrêtent pas aux portes de l'entreprise et constituent un risque majeur pour la sécurité des salariés et, plus généralement pour leur santé et l'équilibre de leur vie privée. Les mécanismes d'addiction sont nombreux et complexes, et se traduisent à court et moyen termes par de la dépendance, rendant les situations graves et difficiles à gérer. ETT est impliquée pour participer à la prévention et à l'aide aux personnes qui sont sous l'emprise de ces pratiques addictives et qui peuvent, par l'altération de leurs sens, se mettre en danger et mettre en danger leurs collègues de travail.

Pour ces raisons, ETT a mis en place une session de sensibilisation à destination de l'ensemble des salariés. Animée par une juriste spécialisée du cabinet G.A.E. Conseil, cette sensibilisation permettait d'aborder le sujet sans tabou, afin que chacun puisse se sentir soutenu et capable de demander de l'aide si nécessaire.



■ Alimentation et santé



Hippocrate, médecin grec de l'Antiquité (5e siècle av. J. -C.), constatait déjà l'importance de l'alimentation sur la santé physique et mentale : « Que ton alimentation soit ta première médecine ». ETT soutient la nécessité d'une alimentation équilibrée, riche en diversité, pauvre en sucre, pour le bien-être physique et mental.

Lors de la journée mondiale de l'alimentation, l'association Aux Goûts Du Jour a convié les salariés ETT à venir goûter leurs recettes. Nos salariés ont pu découvrir de nouvelles façons de préparer de bons petits plats peu onéreux, sains et anti-gaspi, ainsi que des techniques de conservation d'aliments. Au menu : des encas sucrés et salés pendant la pause déjeuner.

ATTRACTIVITE ET DEVELOPPEMENT DES TALENTS

Dans le contexte actuel, la capacité d'attirer, de développer et de retenir les talents est primordiale pour assurer le succès durable de l'entreprise. Le développement de l'activité, conjugué à l'évolution rapide des enjeux, implique de cibler l'attractivité des compétences, en particulier dans les domaines techniques et numériques.

► Conditions de travail

La satisfaction des équipes est au cœur de notre projet ETT 2025. Pour cela, ETT a réalisé une première enquête de satisfaction auprès de ses salariés en 2022, par le biais d'un organisme indépendant. Suite aux résultats de cette première enquête, un plan d'action a visé l'ensemble des managers de l'entreprise, des managers de proximité jusqu'aux membres du comité de direction, afin de garantir une homogénéité sur les messages, les valeurs, outils et postures.

En 2024, une seconde enquête a été organisée et a permis de démontrer les progrès réalisés et leur bonne appréciation par les équipes. **Notre note est passée de 3,69/5 à 3,99/5, démontrant une belle progression.** Ces très bons résultats nous ont permis de recevoir la labellisation HappyIndex AtWork en 2024).

GRI		Unités	2022-2023	2023-2024	2024-2025
/	Happy index AtWork	note	3,69/5	3,99/5	4,09/5



Ambition 2026 : pérenniser la démarche d'enquête de satisfaction des salariés

■ Equilibre vie professionnelle – vie privée

ETT a mis en place une charte de télétravail, une organisation qui apporte de nombreux avantages à nos équipes :

- **Liberté et flexibilité** : En accordant cette flexibilité, ETT renforce la confiance de ses collaborateurs et donne plus de satisfaction au travail.
- **Réduction des coûts liés aux frais de déplacement** : le travail à distance permet d'économiser sur ces dépenses de déplacements. Cela permet une certaine forme de revalorisation du pouvoir d'achat pour les salariés.



- **Paix et tranquillité** : un bureau traditionnel peut être parfois bruyant et distrayant. Travailler à distance, en particulier à domicile, peut permettre une réflexion créative et une plus grande productivité.
- **Bonheur** : la santé mentale peut également s'améliorer avec le travail à distance, car il y a moins de stress et travailler dans son propre environnement peut être relaxant. Les salariés heureux sont productifs et motivés, ce qui conduit à un travail de meilleure qualité !

■ Droit à la déconnexion

Conformément à la loi travail, notre charte informatique intègre le droit à la déconnexion. L'objectif est de mieux respecter les temps de repos et de congés des équipes et de séparer de manière significative vie professionnelle et vie privée.

► Formation

■ Amélioration des connaissances pour aujourd'hui et pour demain

CETT reconnaît l'importance de devoir mettre à jour certaines compétences : R&D, réglementation, numérique, performance énergétique,... Le développement des compétences est nécessaire pour garantir la qualité et la performance de nos produits, mais également pour renforcer l'implication de nos équipes.

ETT a consacré 1,47% de sa masse salariale au budget de formation en 2023, ce qui a permis de couvrir 69% de salariés en formation

Marie-Pierre – Formation de monteur-câbleur en alternance



« Après 33 ans dans le domaine de l'industrie et à la suite d'un licenciement économique, j'ai décidé de me reconverter. J'avais envie de venir travailler chez ETT et lorsque l'opportunité de la formation en alternance de Monteur Câbleur au sein de l'UIMM s'est présentée, j'ai saisi l'opportunité. Avec ma collègue Marie-Françoise, nous avons rencontré le Responsable de fabrication et nous avons été retenue toutes les deux. Après 12 mois en contrat de professionnalisation, nous avons été embauchées en CDI à un salaire plus intéressant que ce que j'avais dans l'imprimerie. J'aime la diversité de mon métier, je travaille sur des platines dans l'atelier de câblage électrique ou sur la ligne avec les frigoristes.

Travailler dans une entreprise de cette taille peut faire peur au début, mais ici tout le monde est accessible, il n'y a pas de discrimination sur l'âge ou le sexe. La mise en place des « ateliers métiers » est une excellente idée pour découvrir les métiers des autres salariés et de les identifier. J'apprécie également la proximité de l'entreprise de mon domicile, la flexibilité des horaires, de finir toujours à l'heure et de ne pas travailler le vendredi après-midi ! ».

Ambition 2025 : Finalisation de la Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels

■ Alternance

ETT met en place une importante politique d'accueil d'alternants et de stagiaires. En septembre 2025, ETT accueille plus de 20 alternants sur différents services.

L'accueil des alternants s'est formalisé par un petit déjeuner de rencontre et d'échanges (accueil, quiz sur les chiffres clés d'ETT, remise de la charte de l'alternance).



L'alternance chez ETT en quelques chiffres

23

Nombre d'alternant.e.s
en 2023-2024

6

Embauches en CDI

12

Poursuites d'études
en 2024-2025

Baptiste – Alternant assistant chargé d'affaires électricité – Marché Energies & Marine chez ETT



« Actuellement en école d'ingénieur à l'ENSIBS, je suis en alternance chez ETT depuis septembre 2023. Mes missions sont intéressantes : chiffrage électrique, création de schémas électrique en phase projet et schémas de projet sur des machines sur mesures pour des chantiers de grandes envergures type éoliens, plateformes pétrolières... J'ai également la chance de travailler en autonomie sur un nouveau projet la création d'un cahier des charges électriques pour les machines sur mesure. J'aime la diversité de mes tâches, chaque jour est différent.

J'apprécie également de pouvoir directement accéder à l'atelier.

Je suis chanceux de travailler près de chez moi, dans une entreprise familiale et en plein essor. L'ambiance entre les alternants et au sein de mon équipe est excellente, mon tuteur organise régulièrement des sorties entre nous. J'apprécie également les ateliers de présentation des différents services, chaque salarié peut découvrir les métiers de ses collègues ».

■ Accompagnement des stagiaires : découvrir le monde de l'entreprise pour mieux s'orienter

Chaque année, ETT donne l'opportunité aux étudiants et personnes en reconversion de découvrir le monde de l'entreprise et la diversité des métiers présents sur notre site de Ploudalmézeau.

De la 3^{ème} au Bac+5, cycle ingénieur, reconversion, issu d'un parcours technique, général ou spécialisé, ETT accueille une diversité de profils, de tous âges et expériences professionnelles. Tout au long du stage, le stagiaire est suivi par un tuteur.

De nombreux stagiaires ont l'opportunité de rejoindre nos équipes après la fin de leur stage ou de leurs études dans la cadre d'un contrat saisonnier, contrat d'alternance, CDD ou CDI.

Le stage chez ETT en quelques chiffres

66

stagiaires en 2022

63

stagiaires en 2023

55

stagiaires en 2024

En 2023, 5 stagiaires sont passés en alternance

En 2024, 2 stagiaires ont été pris en saisonniers et 3 sont passés en alternance

■ Parrainage écoles

Nous sommes convaincus que les partenariats entre école et entreprise sont essentiels pour préparer les talents de demain et l'avenir de l'industrie. C'est pourquoi, ETT est fière de collaborer avec plusieurs écoles du bassin local.

ETT parraine notamment des filières de formation, à l'instar de la promotion 2023-2026 de la filière énergétique du Lycée polyvalent Dupuy de Lôme à Brest.

ETT intervient régulièrement auprès des différentes formations (CAP Electricien, Bac pro Métiers de l'Electricité (MELEC), BTS Fluides Energies Domotique (FED)).

Ce parrainage doit permettre aux étudiants de découvrir le monde professionnel et de mettre en relation les élèves avec le monde économique

► Actionnariat salarié

■ Une opportunité d'engagement ouverte à tous

L'actionnariat salarié est un dispositif permettant d'associer à long terme nos collaborateurs au capital de l'entreprise. ETT a mis en place un dispositif d'actionnariat salarié, permettant d'impliquer les équipes directement dans la gestion de l'entreprise. En créant ETT MANAGEMENT en 2019, la possibilité est offerte aux salariés de ETT de participer à l'actionnariat de l'entreprise. L'objectif est de favoriser l'implication, la motivation et de renforcer l'attractivité de l'entreprise.

L'une des vertus de l'actionnariat salarié est d'impliquer davantage les salariés dans le fonctionnement de l'organisation. Tout autant salariés qu'actionnaires, les bénéficiaires sont, en effet, doublement partie prenante dans la bonne marche de leur entreprise. L'actionnariat salarié est ainsi un levier de fidélisation des talents : la culture d'actionnariat salarié contribue à réduire significativement le turnover.

L'actionnariat salarié est un mécanisme permettant la convergence d'intérêts à long terme entre les salariés, les actionnaires et les dirigeants, qui s'inscrit pleinement dans le cadre de notre stratégie de développement durable. Lorsque les salariés souscrivent des actions, ils adhèrent aussi à un projet, en s'exposant aux mêmes risques que les autres actionnaires, ce qui leur permet de regarder dans le même sens que la direction et les actionnaires individuels. Parce qu'il fait avancer tout le monde dans le même sens, l'actionnariat salarié s'avère donc être également un facteur d'équilibre du climat social.

	2022-2023	2023-2024	2024-2025
Nombre de salariés actionnaires dans ETT Management	43	45	49



REMUNERATION ET AVANTAGES SOCIAUX

Pour que les salariés se sentent valorisés et respectés sur leur lieu de travail, on attend de plus en plus des entreprises qu'elles offrent à tous leurs salariés une rémunération et des avantages attrayants, justes et équitables destinés à faciliter certains aspects de leur situation personnelle. Dans ce contexte, ETT veille à ce que ses équipes soient traitées de manière équitable et éthique.

ETT estime que les collaborateurs qui contribuent à la réussite et qui incarnent les valeurs de l'entreprise méritent d'être récompensés, reconnus et distingués de manière équitable. Placer la reconnaissance au cœur d'un objectif de performances ambitieux permet aux collaborateurs de se sentir engagés et motivés pour en faire plus.

► Grille de salaire

ETT s'engage à respecter une grille structurée de rémunération et à respecter les principes fondamentaux d'égalité professionnelle « à expérience et emploi égal, salaire égal ».

► Intéressement

L'intéressement est un dispositif facultatif d'épargne salariale, qui a été mis en place au sein d'ETT depuis 2017. Ce dispositif permet de récompenser les salariés suivant les résultats et performances de l'entreprise. ETT souhaite ainsi associer les salariés aux résultats de l'entreprise.

► Epargne salariale

Le dispositif d'épargne salariale permet de constituer une épargne dans des conditions sociales et fiscales particulièrement avantageuses : exonération d'impôt sur le revenu, supports de placements variés, participation aux résultats de l'entreprise,... L'épargne salariale permet aux collaborateurs d'être associé financièrement à la bonne marche de l'entreprise et de se constituer une épargne.

Les placements proposés présentent une empreinte responsable sur la base des critères ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance). Ces critères constituent les trois piliers de l'analyse extra-financière. Les critères ESG permettent d'évaluer la responsabilité des entreprises vis-à-vis de l'environnement et de leurs parties prenantes. En influençant la gouvernance et le comportement des acteurs, l'ESG favorise une économie responsable.

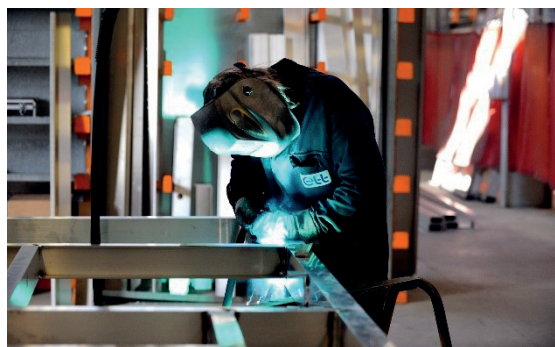
► Avantages CSE

Le Comité Social et Economique d'ETT propose un certain nombre d'avantages et de services aux équipes. Le CSE contribue également à la dynamique de bonne ambiance au sein de l'entreprise.

DIALOGUE SOCIAL

Pour ETT considère la représentation et le dialogue social comme des droits fondamentaux. ETT s'engage à respecter toutes les exigences nécessaires pour établir et maintenir des relations fructueuses et mutuellement bénéfiques entre les représentants du personnel, les organisations syndicales et la direction, conformément au droit du travail national.

ETT respecte le droit individuel de ses collaborateurs de rejoindre, participer ou quitter librement des organisations syndicales pour faire valoir et défendre leurs intérêts.



ETT reconnaît l'importance du dialogue avec les représentants du personnel et soutient la négociation collective.

GRI		2022-2023	2023-2024	2024-2025	OBJECTIF 2030
2-30	Nombre de réunions avec les IRP par an (CSE, CSSCT, OS)	24	24	20	24



NOTRE ENGAGEMENT SOCIÉTAL



FIER DE NOTRE ANCRAGE TERRITORIAL

► L'esprit de l'entreprise

Notre site de fabrication est situé à quelques kilomètres des plages du nord Finistère. De nombreux collaborateurs sont soit des pêcheurs, des plaisanciers, des marins, des plongeurs ou des surfeurs. Ils ont développé un grand respect pour l'océan et la nature.

Leurs équipements sont naturellement construits pour résister :

- Aux intempéries
- A la corrosion
- Aux conditions climatiques sévères



Pour nous, il est normal de réduire notre impact en développant des produits durables

► Notre engagement auprès des jeunes finistériens



ETT travaille en partenariat avec l'Association Jeunesse et Entreprises (AJE) du Finistère.

Nos salariés interviennent régulièrement au collège Edouard QUEAU et au collège ST JO de Ploudalmézeau pour faire connaître les métiers de l'industrie et répondre aux questions des élèves. Les élèves ont ainsi l'occasion de pouvoir venir visiter l'usine de production.

NOTRE ENGAGEMENT SOCIÉTAL

NOS ACTIONS DE MECENAT & SPONSORING

► Notre soutien au développement associatif local

ETT est partenaire de nombreux événements locaux sur notre territoire :

- Partenaire du Festival de la Mer à Landunvez
- Soutien des campagnes de Don du sang sur Ploudalmézeau
- Partenariat avec la SNSM lors de la journée de la Mer



► Autres formes de dons

▪ Parrainage écoles

Nous sommes convaincus que les partenariats entre école et entreprise sont essentiels pour préparer les talents de demain et l'avenir de l'industrie. C'est pourquoi, ETT est fière de collaborer avec plusieurs écoles du bassin local.

ETT parraine notamment des filières de formation, à l'instar de la promotion 2023-2026 de la filière

GRI		Unités	2022-2023	2023-2024	2024-2025
/	Mécénat	Euros	15150	28600	22460

► Autres formes de dons

▪ Nos actions 2024 :

• Don à l'association Action contre la faim

ETT avait fait l'acquisition d'équipements de traitement UV pendant la période de crise sanitaire. Ces équipements ont été donnés à l'association Action contre la faim pour soutenir leur expertise dans le domaine de l'accès à l'eau dans un environnement salubre.



DESCRIPTION DU DON :

La société ETT Energie Transfert Thermique a effectué au profit de l'association Action contre la Faim, le don suivant : le 15/04/2024, une palette de 987 lampes UV et de leurs 987 douilles

Notre don, d'un montant de 26352 €, participe ainsi activement à la recherche sur la détection et le traitement de bactéries dans l'eau. L'accès à l'eau est un axe de travail primordial dans la lutte contre la faim ; la malnutrition d'un enfant sur deux est liée aux maladies hydriques, à un environnement insalubre et à un accès à l'eau potable limité. En 2020, près de 2 milliards de personnes n'avaient pas accès à de l'eau potable.

• Sponsoring sportif

Dans le cadre de notre philosophie sport-santé, ETT soutient et encourage l'activité sportive de ses collaborateurs. L'activité sportive constitue un moyen de lutter contre la sédentarité au bureau, mais permet également de créer de la transversalité entre les équipes.

NOTRE ENGAGEMENT SOCIÉTAL

■ Nos actions 2025

• Marathon de Paris – Schneider Electric

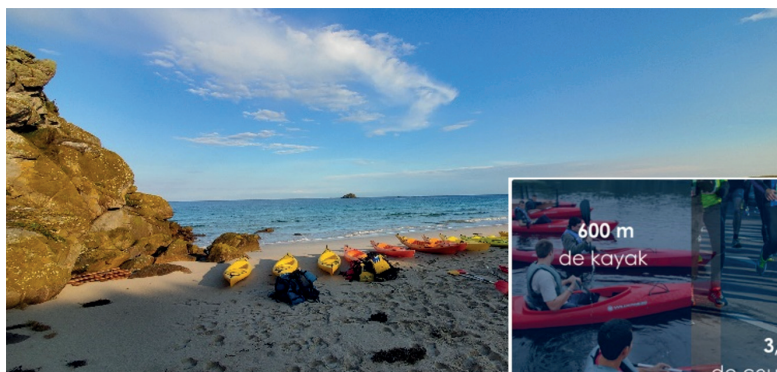
Une équipe de marathoniens a participé au Marathon de Paris, en partenariat avec Schneider Electric en avril.

• Activités sportives

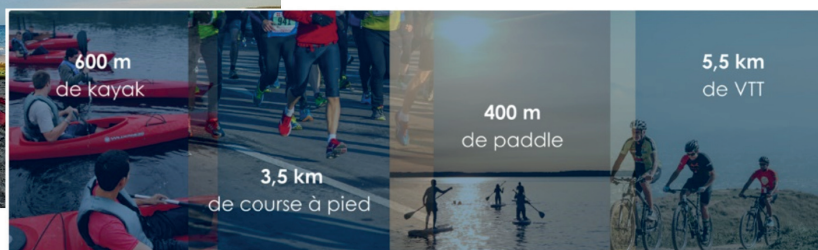
Les activités sportives sont encouragées, ici quelques salariés ont pu expérimenter la boxe anglaise : une découverte très appréciée, qui a sollicité la condition physique et la forme cardio !



• Raid Nature - Ploudalmézeau



Une équipe de 5 salariés était sponsorisée pour participer au 1^{er} raid Nature Entreprises de Ploudalmézeau : 600 m de kayak de mer, 3,5 km de course à pied, 400 m de paddle, 5,5 km de VTT.



Ambitions 2026 : Lancement d'un groupe de marche active, sponsoring de l'épreuve de course à pied de Ploudalmézeau, ...

NOTRE METHODOLOGIE

ELEMENTS DE METHODOLOGIE CONCERNANT LA PUBLICATION DES INDICATEURS

Dans un esprit de transparence avec ses parties prenantes, ETT publie annuellement des données sur sa démarche de responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE).

Année de référence : Les données annuelles relatives à la RSE sont communiquées pour l'année calendaire précédant l'année de publication, c'est-à-dire 2024 dans le présent rapport, conformément au calendrier des rapports financiers.

Périmètre de déclaration : En règle générale, et sauf exception précisée, ETT déclare les données en matière de durabilité pour l'ensemble de son périmètre d'activité sur lequel ETT exerce un contrôle opérationnel. Afin d'être pertinent et représentatif, ETT vise à ce que le reporting couvre 95% de nos activités.

► Règles de reporting

ETT établit un cadre de référence avec un protocole de reporting des indicateurs en matière de durabilité. Ce référentiel comprend le périmètre, les procédures de collecte et de consolidation et les définitions de ces indicateurs.

► Principes de la GRI

Les normes GRI représentent les bonnes pratiques mondiales de reporting public portant sur un éventail d'impacts économiques, environnementaux et sociaux. Le reporting de développement durable fondé sur ces normes, fournit les informations relatives aux externalités positives ou négatives impactant le développement durable d'une organisation.

DEFINITION DES INDICATEURS ET MODALITES DE COLLECTE DES DONNEES

► Indicateurs éthiques des affaires

- **% de salariés formés aux politiques et pratiques anti-corruption**

Nombre de salariés formés entre le 01/10 et le 30/09 de l'année suivante sur les bonnes pratiques anti-corruption

- **Audits anti-corruption**

Nombre d'audits anti-corruption réalisé entre le 01/10 et le 30/09 de l'année suivante, sur la base du rapport d'audit établi

- **Salariés sensibilisés à la cyber-sécurité**

Pourcentage de nouveaux embauchés ayant suivi le module de sensibilisation à la cyber-sécurité entre le 01/10 et le 30/09 de l'année suivante

- **Managers sensibilisés au RGPD**

Pourcentage de nouveaux managers ayant suivi le module de sensibilisation au RGPD entre le 01/10 et le 30/09

NOTRE METHODOLOGIE

► Indicateurs environnementaux

■ % de sites certifiés ISO 14001

Nombre de sites certifiés sur le total des sites industriels

■ Quantité de déchets générés

Le poids total des déchets (dangereux et non dangereux) générés par les activités de l'entreprise. Tous les déchets produits sur site doivent être pris en compte (exclusion des déchets MAP hors site)

Collecte des données : informations directement fournies par les prestataires de collecte de déchets, sur les déclarations et les factures relatives aux déchets.

■ Quantité de déchets valorisés

Le poids total des déchets (qu'ils soient dangereux ou non dangereux) qui sont soumis à un traitement de valorisation en fin de vie.

Type de valorisation : réutilisation, recyclage matière, valorisation énergétique

Collecte des données : informations directement fournies par les prestataires de collecte de déchets, sur les déclarations et les factures relatives aux déchets.

■ Prélèvements d'eau total

La consommation totale d'eau du site concerne toute l'eau prélevée tout au long de la période de référence, quelle que soit son utilisation (exprimée en m3).

Source : eau de ville distribué par le réseau public. Non inclus : captage des eaux de pluie.

Collecte des données : Factures du fournisseur d'eau et relevés mensuels de consommation des compteurs d'eau

Le terme « Eau recyclée » désigne l'eau utilisée plus d'une fois, de sorte que la demande en eau se trouve réduite. Cela peut concerner le même processus ou l'eau utilisée dans un processus différent dans la même installation ou dans une autre des installations de l'entreprise.

■ Consommation électricité

Le volume total d'électricité (renouvelable et non renouvelable) consommé par ETT tout au long de la période de référence, exprimé en équivalent MWh. Collecte de la donnée : Facture du fournisseur d'électricité.

Les économies d'énergie sont calculées par rapport à l'année précédente

■ Production d'électricité renouvelable

Part d'électricité renouvelable dans l'approvisionnement en électricité d'ETT, sur le périmètre du site de Ploudalmézeau.

Quatre types de sources d'approvisionnement renouvelables sont pris en compte :

- L'électricité renouvelable produite sur place et consommée sur place
- Les accords d'achat d'électricité renouvelable (AAE)
- Les tarifs verts
- Les certificats d'énergie renouvelable (selon le pays : REC, iREC, GO, EAC, etc.)

L'électricité achetée sans revendication spécifique d'électricité renouvelable n'est pas prise en compte, même si le bouquet électrique du fournisseur comprend une part d'énergie renouvelable.

NOTRE METHODOLOGIE

■ Gaz à effet de serre

Chaque année, ETT mesure et communique en toute transparence son bilan carbone complet (Scopes 1, 2 et 3). Notre empreinte carbone aide à comprendre les enjeux liés au climat, et permet également de suivre les progrès de notre plan de décarbonation.

Les émissions économisées et évitées par les produits et services d'ETT pendant leur phase d'utilisation ne sont pas quantifiées.

Les calculs d'émissions sont effectués selon la méthodologie Bilan Carbone par un consultant qualifié, à partir de facteurs d'émissions issus de la Base Carbone. Les résultats sont calculés en tonnes équivalent CO₂

se trouve réduite. Cela peut concerner le même processus ou l'eau utilisée dans un processus différent dans la même installation ou dans une autre des installations de l'entreprise.

■ Transport par rail

Le champ d'application de cet indicateur couvre toutes les expéditions au niveau France.

■ Pourcentage de véhicules électriques

ETT utilise la définition suivante pour les véhicules électriques, notamment :

- Véhicule électrique à batterie (VEB),
- Hybrides rechargeables (PHEV) : véhicule à autonomie étendue (EREV) et véhicule électrique à pile à combustible (FCEV) - avec au moins 50 km d'autonomie électrique

Le nombre de véhicules est une image au 31/12. Le pourcentage des véhicules électriques dans la flotte est calculé en divisant le nombre de véhicules électriques par le nombre total de véhicules.

■ Achats - Pourcentage de fournisseurs en France

Nombre de fournisseurs ayant leur site de production ou de distribution dans un département de France métropolitaine rapporté au nombre total des fournisseurs ETT.

Collecte de données : données extraites de notre ERP

■ Achats - Pourcentage de fournisseurs évalués RSE

nombre de fournisseurs ayant fait l'objet soit d'une évaluation ECOVADIS (notation accessible dans la base de données fournisseurs d'ECOVADIS : <https://www.ecovadis-survey.com/app/#/directory> ou ayant été évalué par l'équipe Achats / RSE d'ETT selon une grille d'évaluation comparative au référentiel ECOVADIS).

► Indicateurs sociaux

■ Effectif & embauches

Effectif annuel au 30/09 de l'année, selon les modalités de calcul de l'URSSAF et publié dans la déclaration sociale annuelle. L'effectif de l'entreprise est en principe déterminé conformément aux dispositions prévues par le code du travail, notamment ses articles L. 1111-1 à L. 1111-3 et L. 1254-54.

Les salariés suivants sont comptés pour une unité chacun :

- Salariés ayant travaillé la totalité du mois (151,67 heures)
- Salariés en forfait jours, quelle que soit la durée de leur forfait
- Salariés dont le contrat de travail est suspendu (congé de maternité, d'adoption ou congé parental d'éducation par exemple)
- Travailleurs à domicile
- Salariés en CDD (pour les CDD qui remplacent un salarié absent ne sont pas pris en compte dans le calcul de l'effectif moyen)
- Salariés à temps partiel (CDD ou CDI) : au prorata de leur temps de travail.

NOTRE METHODOLOGIE

■ Non-discrimination et égalité F/H

Pourcentage de femmes parmi les nouvelles embauches : nombre de nouvelles femmes embauchées divisé par le nombre total de nouvelles embauches au cours de l'année en cours x100

Pourcentage de femmes parmi les managers : nombre de femmes managers embauchées divisé par le nombre total de managers x100

Pourcentage de femmes parmi les dirigeants : nombre de femmes dirigeantes divisé par le nombre total de dirigeants x100.

■ Licenciements

Sont pris en compte les licenciements pour motif personnel et pour maladie, ainsi que les licenciements économiques

■ Démissions

Sont pris en compte les démissions et les ruptures conventionnelles, ainsi que les abandons de poste.

■ Effectif intérimaire

Salariés mis à disposition par une entreprise extérieure et présents depuis au moins 1 an, salariés d'un contrat de travail temporaire (intérimaires)

- Les salariés ayant travaillé la totalité du mois (151,67 heures) sont comptés pour une unité chacun
- Les salariés ayant travaillé à temps partiel sont comptés au prorata de leur temps de travail
- Les salariés qui remplacent un salarié absent ne sont pas pris en compte dans le calcul de l'effectif moyen

■ Dialogue et relations sociales

Nombre de réunions effectivement organisées sur la base des comptes-rendus publiés.

■ Sécurité et santé des collaborateurs et sous-traitants

- Taux de fréquence (TF) = (nb des accidents en premier règlement/heures travaillées) x 1 000 000
- Taux de gravité (TG) = (nb des journées perdues par incapacité temporaire/heures travaillées) x 1 000

■ Formation

Module de sensibilisation sur la lutte contre la corruption : collaborateurs exposés à des risques de corruption, identifiés selon la description de leur poste, en activité, ayant un CDI (exception : les CDD appartenant à des pays à risques sont également inclus) présents chez ETT au 31 décembre et embauchés avant le 1^{er} septembre.

Ce KPI est calculé comme suit : nombre de collaborateurs ayant suivi la formation requise attribuée en fonction de critères définis, divisé par le nombre de collaborateurs x 100.

■ Répartition des heures par type de formation

Nombre d'heures réparties suivant les différentes formations internes et externes effectivement réalisées

■ Actionnariat salarié

Nombre de salariées (hors direction) effectivement actionnaire de la structure ETT Management au 30/09 de l'année en cours.

► Indicateurs sociétaux

■ Mécénat

Montant alloué à des associations entre le 01/10 et le 30/09 de l'année suivante sur la base des données comptables

NOS INDICATEURS

INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX

► Système de management de l'environnement

GRI		Unités	2022-2023	2023-2024	2024-2025	OBJECTIF 2030
/	% de site industriel certifié ISO 14001	%	100%	100%	100%	100%

► Rejets et déchets

GRI		Unités	2022-2023	2023-2024	2024-2025	OBJECTIF 2030
306-2	Total déchets générés	Tonnes	173,2	164,7	190,4	200
306-3	% de déchets valorisés	%	81,4%	76,9%	79,7%	90%
306-4 306-5	Quantité de déchets valorisables	Tonnes	140,96	126,74	151,82	180
	Total déchets non dangereux	Tonnes				
	Total déchets dangereux	Tonnes				
2-27 306-3	Nombre d'amendes significatives (> EUR 10000) liées à des sujets environnementaux	/	0	0	0	0

► Eau

GRI		Unités	2022-2023	2023-2024	2024-2025	OBJECTIF 2030
303-3	Prélèvements d'eau total	m³	681	706	/	650
	Prélèvements d'eau / au nombre de salariés	m³/ETP	2,2	1,9	/	1,5
/	Quantité totale d'eau recyclée	m³	0	125	=	=

► Gaz à effet de serre (GES)

GRI		Unités	2022-2023	2023-2024	2024-2025	OBJECTIF 2030
305-1	Emissions de GES scope 1	Tonnes en éq. CO ₂	816	475		400
305-2	Emissions de GES scope 2	Tonnes en éq. CO ₂	41	37		30
	Emissions de GES scope 3	Tonnes en éq. CO ₂	77484	73595		40000
/	Tonnes de CO ₂ e par unité d'œuvre sur toute la durée de vie du produit	Tonnes en éq. CO ₂	169			93
/	Variation en valeur absolue depuis l'année de référence (2022)	%	/			-48%
305-3	Emissions de GES évitées grâce aux produits et services vendus	/	Non mesurées	Non mesurées	Non mesurées	
/	Nombre de transports par rail		0	2	5	24
/	% du transport par rail sur le nombre total de transport		0%	< à 1%	1%	5%

NOS INDICATEURS

► Energie

GRI		Unités	2022-2023	2023-2024	2024-2025	OBJECTIF 2030
302-1 302-4	Consommation d'énergie totale	kWh	995 000	1 007 000	1 045 000	940 000
	Pourcentage d'énergie renouvelable produite	%	0	0	0	5 %

► Achats

GRI		Unités	2022-2023	2023-2024	2024-2025	OBJECTIF 2030
/	% de fournisseurs français	%	82 %	81 %		80 %
/	% de fournisseurs évalués RSE	%	< à 10 %	43 %	100 %	100 %
/	% d'acheteurs formés	%	NC	100 %	100 %	100 %

INDICATEURS SOCIAUX

► Effectif

GRI		Unités	2022-2023	2023-2024	2024-2025
/	Effectif	Effectif fin d'année	311	370	400
	Contrats à Durée Indéterminée (CDI)	%	95 %	91 %	91 %
	Contrats à Durée Déterminée (CDD)	%	5 %	9 %	9 %
	Effectif intérimaire ponctuel fin d'année	Effectif fin d'année	22,1	20,15	24,72
2-7	Part des effectifs temporaires (CDD et intérimaires)	/	11 %	14 %	14 %

► Composition de l'effectif (ETP)

GRI		Unités	2022-2023	2023-2024	2024-2025
2-7	Temps plein	%	97 %	97 %	96 %
	Temps partiel	%	3 %	3 %	4 %
401-1	Embauches	Effectif	55	69	65
	Départs	Effectif	35	43	53
	- Licenciements	/		2	3
	- Démissions	/		9	10
	- Autres (retraites, fins de contrats)	/		24	30
	Turnover total	%	12,80 %	14,20 %	11,5 %
	Turnover hommes	%	12,20 %	13,90 %	10,3 %
	Turnover femmes	%	16,30 %	15,50 %	12,9 %
2-7	Ancienneté < à 5 ans	%	42 %	49 %	198
	Ancienneté 5 à 14 ans	%	37 %	32 %	126
	Ancienneté 15 à 24 ans	%	13 %	11 %	50
	Ancienneté 25 à 34 ans	%	5 %	5 %	20
	Ancienneté > à 34 ans	%	2 %	2 %	6
2-7	% effectif (ETP) en Ventes	%	10,0 %	10,0 %	11,0 %
	% effectif en B.E. & R&D	%	13,5 %	13,8 %	11,1 %
	% effectif en Production	%	46,9 %	45,4 %	46,8 %
	% effectif en Services	%	19,9 %	20,5 %	19,7 %
	% effectif en Supports	%	9,3 %	9,2 %	10,1 %
	% effectif direction	%	1,3 %	1,1 %	1,0 %

NOS INDICATEURS

► Non-discrimination et égalité F/H

GRI		Unités	2022-2023	2023-2024	2024-2025
/	Femmes dans notre effectif total		50	62	71
	% effectif direction (CODIR)	%	0	0	0
	% de femmes managers	%	10 %	12 %	8 %
	% femmes (ETP) en Ventes	%	26 %	30 %	37 %
	% de femmes en production	%	9 %	9 %	8 %
	Effectif < à 30 ans		88	99	101
	Effectif 30-50 ans		185	201	217
	Effectif > à 50 ans		65	70	82

	Unités	2021	2022	2023	2024
Score de l'index égalité F/H	score	69	75	84	79

► Embauches

GRI		Unités	2022-2023	2023-2024	2024-2025
401-1	CDI	%	62 %	62 %	68 %
	CDD	%	38 %	38 %	32 %
	Cadres		7	15	17
	Non-cadres		48	54	48
	Hommes		44	56	55
	Femmes		11	13	10
	< à 30 ans		30	33	35
	30 à 50 ans		17	30	26
	> à 50 ans		8	6	4

► Effectif intérimaire

GRI		Unités	2022-2023	2023-2024	2024-2025
2-7	BE et R&D		0	0	0
	Service		0	0	0
	Production		22,36	19,94	25,11
	Support		0	0	0
	Ventes		0	0	0

► Dialogue et relations sociales

GRI		Unités	2022-2023	2023-2024	2024-2025
2-30	Nombre de réunions avec les IRP par an (CSE, CSSCT, OS)		24	24	20

NOS INDICATEURS

► Sécurité et santé des collaborateur

GRI		Unités	2023	2024	2025
403-9	BE et R&D		0	0	0
	Nombre d'accidents avec arrêt		12	12	18
	Nombre de jours d'arrêt		289	353	315
	Nombre d'heures travaillées (théorique)		554106	592911	651425
	Taux de Fréquence		21,66	20,24	27,63
	Taux de Gravité		0,52	0,6	0,48

► Formation

GRI		Unités	2022-2023	2023-2024	2024-2025
404-1	Nombre moyen d'heures de formation		8,67	8,15	6,98
	Nombre moyen d'heures de formation pour les cadres		11,86	8,23	9
	Nombre moyen d'heures de formation pour les non-cadres		7,13	8,09	6
	Nombre moyen d'heures de formation pour les hommes		8,66	8,65	6
	Nombre moyen d'heures de formation pour les femmes		8,71	5,73	8
	Répartition des heures pour les cadres	%	54%	50%	45%
	Répartition des heures pour les non-cadres	%	46%	50%	55%
404-2	Pourcentage de collaborateurs ayant reçu une formation	%	53%	69%	85%
	Dépenses totales pour le développement et la formation		292 213 €	358 775 €	369 887 €
	% de la masse salariale consacré à la formation	%	1,47%	1,59%	1,43%

► Formation

GRI		Unités	2022-2023	2023-2024	2024-2025	Objectif 2030
404-3	Collaborateurs ayant eu un entretien de performance	%	Données non calculables	70%	75%	100%
	Cadres	%	Données non calculables	84%	73%	
	Non cadres	%	Données non calculables	65%	76%	
	Hommes	%	Données non calculables	67%	69%	
	Femmes	%	Données non calculables	87%	89%	

► Actionnariat salarié

GRI		Unités	2021-2022	2022-2023	2023-2024
	Nombre de salariés actionnaires dans ETT Management	-	41	43	45

NOS INDICATEURS

INDICATEURS ETHIQUES DES AFFAIRES

► Pratiques anti-corruption

GRI		Unités	2022-2023	2023-2024	2024-2025
2-24	Pourcentage de l'effectif éligible ayant reçu une formation sur les pratiques anti-corruption		0	0	0
	Nombre d'incidents signalés via la procédure d'alerte		0	0	0
	Nombre d'incidents de corruption confirmés		0	0	0

► Cybersécurité et sécurité des données

GRI		Unités	2022-2023	2023-2024	2024-2025
	% de salariés sensibilisés à la cyber-sécurité	%	63%	68%	68%
	% de managers sensibilisés RGPD	%	0%	100%	100%

8.4. INDICATEURS SOCIETAUX

► Pratiques anti-corruption

	2022-2023	2023-2024	2024-2025
Pourcentage de l'effectif éligible ayant reçu une formation sur les pratiques anti-corruption	0	0	0
Nombre d'incidents signalés via la procédure d'alerte	0	0	0
Nombre d'incidents de corruption confirmés	0	0	0



Energie Transfert Thermique ETT



ETT - ENERGIE TRANSFERT THERMIQUE



@ett_france



RESTONS CONNECTÉS !

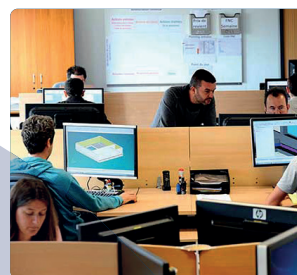
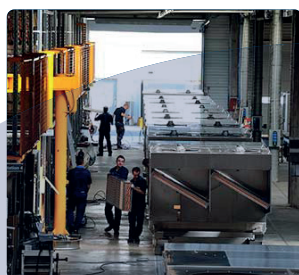
Stéphane ANELLI

Responsable RSE

contact@ett-hvac.com

+33 (0)2 98 48 14 22

www.ett-hvac.com



MAN_ENR_206-FR_B

ETT - Route de Brest - BP26
29830 Ploudalmézeau - France
Tél. : +33 (0)2 98 48 14 22
Export Contact : +33 (0)2 98 48 00 70
ETT Services : +33 (0)2 98 48 02 22

www.ett-hvac.com